



Procès verbal de la séance du conseil municipal du 9 juin 2009

QUESTIONS ORALES

P.4

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

1 - Approbation du périmètre et des statuts de la future communauté d'agglomération issue de la fusion des communes d'agglomération Arc de Seine et Val de Seine. P.10

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

2 - Personnel Communal – Transformations de postes – Mesures Diverses. P.17

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

3 - Immeuble 208, rue Galliéni et 38/40 rue de Sèvres – Charges locatives - Répartition - Immeuble 210, rue Galliéni - Mise à disposition de logements –Réservation - Autorisation donnée au Maire pour signer avec BBH – OPH les conventions afférentes. P.21

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Mise à jour de contrats relatifs à l'affranchissement du courrier municipal – Autorisation donnée au Maire pour signer les contrats correspondants avec LA POSTE. P.21

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Mise en page, impression, façonnage et routage de la revue municipale BBI – Commercialisation des espaces publicitaires dans la revue municipale, et dans les autres supports de communication de la ville – Lancement des consultations correspondantes par voie d'appel d'offres ouvert et autorisation donnée au Maire de signer les marchés correspondants. P.22

COMMISSION DES FINANCES

6 - Vote du Compte Administratif pour l'année 2008 concernant le Budget Principal et les Budgets Annexes – Bilan des cessions et des acquisitions – Approbation. P.22

COMMISSION DES FINANCES

7 - Examen du Compte de Gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2008. P.28

COMMISSION DES FINANCES

8 - Budget principal et budget annexes - Affectation du résultat de l'exercice 2008. P.28

COMMISSION DES FINANCES

9 - Fiscalité indirecte locale –Institution de la taxe de séjour – Approbation. P.29

COMMISSION DES FINANCES

10 - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Détermination des montants des allocations de compensation. P.30

COMMISSION DES FINANCES

11 - Expérimentation de mise en œuvre de la carte d'achat et prestations bancaires associées. Avenant n°1 - Autorisation. P.30

COMMISSION DES FINANCES

12 - Soutien apporté à des manifestations municipales par des partenaires privés – approbation d'une convention de parrainage type – Autorisation de signature. P.31

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

13 - Fabrication et livraison de repas à destination des personnes âgées et à mobilité réduite - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché correspondant. P.32

14 - Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises – Modalités d'attribution – Communication. P.32

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Changement d'usage des locaux destinés à l'habitation – transfert de compétence – Convention provisoire de mise à disposition des services de l'Etat - Autorisation. P.33

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

16 - Assainissement – Gestion coordonnée des réseaux – Approbation d'une convention avec le Département des Hauts-de-Seine, la Communauté d'agglomération Val de seine et la Commune de Sèvres – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention. P.33

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES**

17 - Fabrication et livraison de repas en liaison froide pour des enfants de 3 mois à 4 ans – Autorisation donnée au Maire pour signer le marché correspondant. **P.34**

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES**

18 - Espace Landowski – Exploitation de la salle de cinéma – Délégation de service public – Approbation du choix du délégataire – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante avec la société Cinévox – Approbation des tarifs applicables aux usagers. **P.35**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

19 - Convention d'animation sociale des quartiers avec le Conseil Régional – Approbation de l'action programmée. **P.36**

**COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES**

20 - Voyage pour la paix 2009 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Fair Events. **P.37**

21 - Conférence sur la famille – Modalité d'installation et de fonctionnement - Communication. **P.38**

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

23 SEPTEMBRE - 12 NOVEMBRE ET 10 DÉCEMBRE À 19 HEURES.

L'an deux mille neuf à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de cinquante pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 29 mai 2009.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 50

M. Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire, M. Thierry SOLERE, Premier Maire-Adjoint, Mme BELLARD, M. RICARD, Mme DUBOST, M. BAROLI, Mmes MISSOFFE, BRUNEAU, MM. LOUAP, MOUGIN, GARDILLOU, Mme GODIN, MM. COQUEBERT de NEUVILLE, AMAR, SEBBAG, Mmes FATHALLAH, MONTIES, M. FOURNIER, Mme DE ROSE, Maires-Adjoints, M. GALLANT, Mmes de BEAUVAL, BILLARD, ROUGNON, M. MORAND, Mme LORBER, Mme KAMATARI, M. BACCHETTA, Mme DE VILLEPIN, Melle LAVARDE, M. BENHAROUN, Mme VETILLART, M. BARBOT, Melle SICARD, M. DENIZIOT, Mme BA, M. LABRUNYE, Mme BONDOUX, M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mmes KLEIN, LAUREAU, VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN.

EXCUSES REPRESENTES : 3

M. PAPILLON qui a donné procuration à M LOUAP
M. GRAFFIN qui a donné procuration à Mme BRUNEAU
M. TELLINI qui a donné procuration à Mme PINEAU

Arrivée de Mme PINEAU, à vingt heures cinq (après le point n° 1) ; Arrivée de Mme BOUEE, à vingt heures quinze (avant le point n° 2).

Départ M. SOLERE à vingt et une heures vingt, a donné procuration à M. BAGUET (avant le vote du point n° 9).

Monsieur DENIZIOT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil au Maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2009.

Le PV est adopté à l'unanimité.

QUESTION ORALE DE M. TISSEYRE.

J'ai déposé la question avant la parution de l'article du Parisien de mardi. Un article du parisien est paru lundi,

ma question étant posée mardi soir.

Monsieur le Maire,

Ces derniers mois, les habitants résidant de part et d'autre de l'avenue Pierre Grenier au niveau des squares de l'Avre et des Moulineaux, constatent une détérioration de leur qualité de vie. L'histoire semble en effet se répéter dans ce quartier, reproduisant le contexte d'insécurité du milieu des années 90, que le déploiement de la police de proximité avait par la suite permis de juguler.

Toutes les nuits, les riverains subissent de façon répétée et régulière les mêmes nuisances : ballet incessant de voitures ; utilisation bruyante de quads dans le périmètre, invectives entre fauteurs de trouble et autres émergences sonores, incivisme permanent agrémenté de comportements inconvenants. Des dégradations matérielles sont aussi à déplorer et restent à l'entière charge des victimes : vitrine d'un commerce plusieurs fois brisée, portes d'immeuble détruites.

Fin mai, une tentative de médiation à l'initiative d'un des copropriétaires envers un des protagonistes dégénéré par une bagarre de rue. Ce climat, d'autant plus anxiogène et délétère que la Police Nationale semble ne plus vouloir se déplacer aux appels des habitants faute de ressources et de moyens, excède les habitants qui supportent de moins en moins ces troubles nocturnes

A l'heure où nos gouvernants nous abreuvent d'objectifs mirifiques en matière de sécurité, quels sont les moyens sécuritaires que la municipalité met en œuvre pour que les Boulonnais de ce quartier, ceux qui se lèvent tôt et aussi tous les autres, retrouvent une tranquillité et une quiétude auxquelles ils aspirent légitimement en cette veille de période estivale ?

Merci.

REPONSE DE MONSIEUR LEON SEBBAG A LA QUESTION ORALE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL TISSEYRE

Mon cher Collègue,

Les résidences du square de l'Avre et des Moulineaux appartiennent à l'Office Public de l'Habitat des Hauts-de-Seine, OPH 92. Elles comprennent 1003 logements. Cet ensemble est caractérisé par un espace constitué d'immeubles autour de quatre cours jardins. Le programme a été réalisé dans les années 30. Il a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation de 1988 à 1998 : 150 logements centraux ont été détruits, 780 logements ont été réhabilités et 223 nouveaux logements ont été construits. En cette occasion, 294 places de parkings ont été créés.

Malgré les travaux, cet ensemble immobilier à vocation sociale reste un espace dense.

Depuis l'été 2007, ce site connaît effectivement une recrudescence de nuisances et d'actes de délinquance

nécessitant des interventions régulières des forces de police. Ces actes sont généralement commis par des petits groupes d'individus dont certaines familles résident sur place. Cela rend, dans certain cas, plus difficile l'action de la police. Leurs agissements et leurs regroupements au sein des parties communes (halls, caves et escaliers) sont à l'origine d'un sentiment d'insécurité persistant et suscitent aujourd'hui l'exaspération des locataires.

Pour mémoire, en 2009, au square de l'Avre et des Moulineaux, il y a eu 25 interventions de la Police Nationale sur appel de riverains - pour des violences conjugales, des tapages nocturnes et des troubles de voisinage - 3 interventions de la Police Municipale et 2 interventions de la Police Nationale pour nuisances sonores par utilisation de quads et motos non homologuées - qui ont conduit à 2 placements en garde à vue. 21 dépôts de plaintes (pour destructions et dégradations, pour vols à la roulotte, pour vols d'accessoires, ...) ont été effectués.

Tous ces faits ont été portés à la connaissance du Député-Maire qui a saisi le parquet de Nanterre, afin que ces auteurs de nuisances, multi récidivistes, fassent l'objet de sanctions pénales sévères.

Dans cette perspective et au-delà des interventions sur appel des résidents, afin de contrôler le site, les effectifs de Police (commissariat de Boulogne-Billancourt et renforts départementaux) mènent des opérations de sécurisation dans le cadre de réquisitions judiciaires. Compte tenu de la configuration des lieux, ces interventions sont particulièrement délicates et mobilisent d'importants moyens en personnels et en matériels.

A l'occasion du Forum de la Sécurité Intérieure, qui s'est tenu le mercredi 13 mai dernier en mairie, en présence du Préfet des Hauts-de-Seine, du Procureur de la République dans les Hauts-de-Seine et près de 500 auditeurs, le Maire a déclaré combien il comptait sur la régularité de ces opérations et le renforcement des procédures et des sanctions à l'encontre des quelques individus qui nuisent au calme et à la sérénité dont des centaines de familles doivent pouvoir bénéficier.

En cette occasion, le Procureur a annoncé qu'il recevrait le Député-Maire, conformément à sa demande

Toujours à la demande du Député-Maire, une réunion s'est tenue en mairie avec l'Office Public de l'Habitat 92 pour décider de l'implantation, dès cet été, de 8 caméras de vidéo-protection au sein des squares, afin d'en assurer une surveillance continue. Les images seront retransmises vers un centre de supervision de l'OPH 92 situé à Nanterre où des opérateurs présents 24H/24 seront chargés d'appeler les forces de police en cas de constat d'infraction. Ces images pourront être transférées, si besoin est, vers le centre de surveillance que nous mettons au point en vue de piloter la coordination de notre plan de vidéo-protection

qui comprendra, à terme, plus de trente caméras sur l'ensemble de la Ville.

Une habitude de travail en commun est en train de s'installer entre les services de la Préfecture, de la Justice de la Mairie et de l'ensemble de ses partenaires.

La dernière intervention de la Police Nationale qui a eu lieu en début de semaine dans la matinée en est des premiers résultats. Elle a permis les interpellations de 11 individus impliqués dans un trafic de stupéfiants.

Parmi les individus interpellés se trouvaient la plupart de ceux qui sont connus par la police comme auteurs d'actes de délinquance au sein du square de l'Avre et des Moulineaux et parfois aux alentours.

Nous nous en félicitons et espérons que les sanctions seront à la mesure des nuisances qui sont supportées par les familles résidentes.

Pour autant, si nous affirmons notre volonté très claire de renforcer les moyens dédiés à la sécurisation du site du square de l'Avre et des Moulineaux, du quartier en particulier et de la Ville en général, nous souhaitons aussi que la grande majorité des familles, qui supportent déjà la dégradation de leur environnement, puissent bénéficier d'activités attrayantes et intéressantes.

C'est pourquoi, nous avons lancé un processus de création de centre social sur l'ensemble des résidences relevant de "la politique de la ville". Pour les personnels et les activités de ce centre social, dont nous attendons beaucoup, la CAVDS a provisionné 1,5 millions d'euros. Les résidences du square de l'Avre et des Moulineaux en font partie.

Ce centre social a pour mission de renforcer l'impact des actions engagées par les associations ou les institutions au bénéfice des résidents.

Au square de l'Avre et des Moulineaux, déjà, une permanence municipale se tient sur place tous les vendredis, une expérimentation d'action de mobilisation des jeunes autour de projets est mise en œuvre par le Centre Boulonnais d'Initiatives Jeunesse (auquel la CAVDS a accordé une subvention de 142 000 euros pour l'année 2009) et, grâce au concours des associations et au partenariat avec l'amicale des locataires, de nombreuses activités sont proposées aux familles ; accueil pour les 11-17 ans, soutien scolaire, alphabétisation, Jeux, broderie, bibliothèque pour les enfants...

Au cours de l'année scolaire 2009/2010, nous confirmerons la bonne mise en œuvre de cette double démarche, elle est équilibrée et je ne doute pas qu'elle puisse produire des effets bénéfiques pour l'ensemble du quartier."

M. Baguet

Merci de cette longue et précise réponse, qui était nécessaire compte tenu de la situation extrême que vous avez soulignée, M. Tisseyre. Juste une information : sur les 11 gardés à vue de l'opération matinale de lundi, 8 sont en détention provisoire aujourd'hui. C'est un dossier extrêmement sérieux. Plusieurs kilos de cannabis, et des armes à feu ont été retrouvés. Cette opération d'envergure que nous avons programmée il y a quelque temps était nécessaire.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR JEAN-MICHEL COHEN

Monsieur le Maire,

Pourriez-vous nous faire un point précis sur l'évolution des infrastructures sportives de la Ville ou à l'intérieur de la communauté d'agglomération ?

REPONSE DE MONSIEUR PASCAL LOUAP A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR JEAN-MICHEL COHEN

Mon cher Collègue,

Je ne sais si je dois vous remercier pour votre question ou si je dois vous répondre avec quelque peu d'ironie :

- vous remercier pour me permettre de rappeler tout ce que l'équipe municipale actuelle a fait en un an alors que l'équipe municipale précédente n'a pas considéré ce secteur prioritaire loin de là!

- ou m'étonner, avec ironie, que ce soit vous, le Maire-adjoint chargé des Sports de 2005 à 2008, qui posiez cette question, alors qu'en octobre 2007, l'Equipe Magazine avait classé notre Ville dernière parmi les plus grandes villes de France en matière d'infrastructures sportives et de volonté politique en faveur du sport.

En bref, et sans méchanceté, pas vous, pas ça ! Mais je vais vous répondre avec grand plaisir!

(M. Fourcade se retire)

Le montant inscrit au budget 2009 pour les travaux d'amélioration et de rénovation des infrastructures sportives est de 811 000 € contre 400 000 euros pour le budget 2008 voté en 2007 sous la précédente mandature. La programmation 2009, en plus de divers travaux de remise en état, prévoit sept chantiers d'importance:

- Remplacement d'une structure d'escalade (46 k€),
- Sécurisation du site Le Gallo (26 k€),
- Réfection du sol sportif et remise en peinture du gymnase Abondances (64 k€),
- Réfection du sol sportif et reprise des éclairages du gymnase Souriau (240 k€),
- Insonorisation de la salle de danse du gymnase Paul Bert (44 k€),
- Remise en peinture du gymnase Denfert-Rochereau (36 k€)

- Réfection de la salle de sports collectifs du gymnase rue de Paris (15 k€)

Le terrain Thiers Vaillant a dû être redimensionné à cause du très mauvais positionnement du nouveau colège, en plein milieu de la parcelle, ce qui empêche toute valorisation du terrain et sacrifie les espaces sportifs. Ce chantier terminé il y a un mois a permis de remettre en état les deux terrains, football et multisports, et les vestiaires qui sont de nouveau à disposition du public.

A cela, il convient d'ajouter la forte augmentation des crédits affectés au renouvellement et à l'achat de matériels sportifs équipant nos installations. Pour 2009, le montant est de 136 900 € contre 37 500 € en 2008, somme qui ne permettait même pas de pouvoir financer la moitié du remplacement des tatamis des gymnases Souriau et Denfert-Rochereau!

Le gymnase Maître Jacques sera livré dès la rentrée de septembre. Il est regrettable que la Ville n'ait entrepris aucune démarche pour obtenir de l'Etat une partie de son financement. Lorsque nous sommes arrivés nous avons saisi le CNDS et la DDJS mais cela était trop tard. Son coût est d'autant plus exorbitant pour la Ville, que mal conçu, il ne permet pas d'accueillir toutes les pratiques sportives à un niveau national.

A moyen terme, le projet de restructuration du stade Le Gallo, créant trois terrains de football, sera mis en œuvre. Les études en la matière sont en cours.

Concernant la communauté d'agglomération, il est utile de rappeler que la Ville a signé le 11 février dernier une participation financière à hauteur de 2.5 millions pour l'acquisition du complexe sportif Marcel Bec situé sur la commune de Meudon, soit ? du montant total de l'acquisition du terrain. Ce dossier a été rattrapé in extremis par le Député-Maire, la Ville ayant à l'époque laissé échapper ce dossier au moment de la négociation avec Renault pour l'aménagement du Trapèze. Les sportifs boulonnais pourront profiter dès septembre d'importants créneaux supplémentaires. A moyen terme, les activités sportives du stade Le Gallo pourront y être transférées le temps de la durée des travaux prévus pour son réaménagement.

Pour mémoire, le complexe sportif Marcel BEC s'étend sur 12 hectares et compte nombre d'installations sportives extérieures réparties comme suit :

- 4 terrains de football dont un terrain d'honneur avec piste d'athlétisme et tribune,
- 1 terrain de rugby,
- 1 terrain de football à sept,
- Un gymnase omnisport,
- 11 courts de tennis dont 2 en salle,
- Une aire de pétanque,
- Un pas de tir à l'arc,
- Un club house.

Vous voyez, mon cher collègue, nous nous efforçons en un an de rattraper votre retard !

M. Baguet

Je rappelle que ce n'est pas parce que le règlement intérieur autorise trois questions par groupe que nous sommes obligés d'utiliser ces trois possibilités.

M. Cohen

Votre agressivité est inutile. Je m'en vais. Une partie de notre groupe va s'en aller.

M. Baguet

Il ne faut pas poser des questions comme cela, M. Cohen.

M. Cohen

Il n'y avait pas de contenu agressif dans la question.

M. Baguet

Nous vous répondons, M. Cohen. Ce n'est pas de l'agressivité. Arrêtez de donner des leçons à la nouvelle équipe municipale, compte tenu des dossiers catastrophiques que nous découvrons les uns après les autres !

Mme Bauche

Arrêtez !

M. Baguet

Tout ce que vient de dire M. Louap est tout à fait exact. Nous n'avons pas obtenu de subvention pour Maître Jacques car la demande n'a jamais été formulée ! Lorsque je l'ai demandée il m'a été répondu que c'était trop tard !

M. Cohen

Il y a une tension permanente...

M. Baguet

M. Louap vous a dit la vérité. Nous rattrapons un certain nombre de dossiers ce dont nous pouvons nous féliciter ; les Boulonnais sont heureux de l'action que nous menons.

M. Cohen

Je n'ai pas la parole ?

M. Baguet

Non, je vous la donne après les questions orales.

M. Cohen

J'attends la fin des questions et vous me donnez la parole après ?

M. Baguet

Oui.

QUESTION ORALE DE MADAME SYLVIE ROUGNON

La presse s'est fait récemment l'écho des conditions lamentables dans lesquelles l'accueil et le séjour des personnes gardées à vue avaient lieu aujourd'hui dans les locaux du Commissariat de Police, propriété de la Ville.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, ce qu'il en est exactement et où en est le projet de reconstruction d'un nouveau commissariat, moderne et fonctionnel, sur le terrain propriété de la ville qui jouxte le bâtiment actuel ?

REPONSE DE MONSIEUR PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET A LA QUESTION ORALE DE MADAME SYLVIE ROUGNON

Mes chers Collègues,

Le commissariat de Boulogne-Billancourt, commissariat de district qui coordonne les commissariats de neuf villes voisines, fonctionne depuis des années sur 4 niveaux dans des locaux loués, à l'euro symbolique, par le ministère de l'Intérieur à la commune.

Destiné, à l'origine, à accueillir le centre d'hygiène sociale, il se révèle aujourd'hui vétuste, totalement impropre à l'accueil du public et, plus généralement, inadapté au travail des policiers.

Si la ville continue d'assurer, régulièrement et souvent dans l'urgence, certains des travaux de maintenance et de réparation de l'ensemble des lieux normalement à la charge de l'occupant - je pense notamment au curage du réseau d'évacuation des eaux usées - il n'en demeure pas moins que beaucoup d'espaces sont aujourd'hui vieillissants, voire insalubres.

Monsieur Delarue, Contrôleur des lieux de privation de liberté, venu visiter les locaux en octobre dernier, dénonce notamment dans son rapport remis fin mai, qui a été largement médiatisé et auquel vous faites certainement référence, les conditions sanitaires extrêmement rudimentaires, voire épouvantables, de séjour des personnes placées en garde à vue.

Vous savez tout l'intérêt que je porte aux questions de sécurité et, plus particulièrement, aux efforts qui peuvent

être faits à la fois pour améliorer les conditions de travail des fonctionnaires de police et le traitement des plaintes des victimes d'infractions pénales qui, actuellement, ne sont pas accueillies dans de bonnes conditions.

En janvier 2008, alors Député, j'avais saisi le Ministre de l'Intérieur, Madame Michèle ALLIOT-MARIE, lors d'une question orale à l'Assemblée nationale, sur l'urgence du relogement du commissariat, notamment par la mise à disposition de l'emprise foncière du terrain nu proche de l'hôtel de ville, actuellement dédié au stationnement des véhicules de la Police Nationale.

Les commerces avaient été expropriés dans ce seul but de construire un nouveau commissariat.

Par la voix de Monsieur le Secrétaire d'Etat chargé de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques, Monsieur Eric BESSON, celle-ci avait reconnu le bien-fondé de ma demande tout en me rappelant « que la ville, qui avait envisagé, en 2005, la construction d'une extension sur une parcelle contiguë lui appartenant, (n'avait) pas donné suite à ce projet qui avait suscité l'intérêt des services de police ».

En 2008, lors de mon arrivée, le dossier n'avait pas évolué malgré l'échéance fixée au 31 décembre 2007, dans le cadre des dispositions de l'article III-1 de la LOPSI prévoyant qu'un bien immobilier, appartenant à une collectivité, peut faire l'objet d'un bail emphytéotique en vue de la réalisation d'une opération liée aux besoins de la police.

Par courrier en date du 25 septembre 2006, Monsieur Michel BART, nouveau Préfet des Hauts-de-Seine, s'en était d'ailleurs alerté auprès du Maire de l'époque, Monsieur Jean-Pierre FOURCADE.

J'ajoute qu'une subvention du Conseil général de 571.684 euros pour l'extension de locaux destinés à recevoir des services municipaux, qui cadrait avec cette opération, avait été prorogée jusqu'au 31 décembre 2008.

Cette subvention n'ayant pas été utilisée, elle est aujourd'hui perdue ce qui est totalement dommageable.

Dès mon arrivée, j'ai souhaité que ce dossier prioritaire aboutisse, vite !

Ayant, à nouveau saisi le ministère de l'Intérieur, Monsieur Michel DELPUECH, Directeur de cabinet de Madame Michèle ALLIOT-MARIE, m'a alors confirmé dès l'été dernier tout l'intérêt de ce nouveau commissariat et le soutien du ministère.

Enfin, suite à un important travail touchant à la programmation de ce projet, effectué entre nos services municipaux et ceux de la Préfecture, j'ai confirmé par courrier en date du 11 mai dernier, au Préfet Patrick STRZODA,

ma volonté de le voir aboutir en lieu et place du terrain jouxtant l'actuel hôtel de police, le plus rapidement possible.

Il vient de me faire part de son accord et de celui du ministère de l'Intérieur, qui financera l'opération, la ville apportant le terrain.

Un protocole d'accord devrait être signé d'ici au 30 juin.

Ainsi, ce dossier, qui va aboutir après de trop longues années d'hésitations et de tergiversations, va devenir emblématique de la volonté de notre équipe municipale à faire avancer les projets structurants pour notre ville. Je suis heureux de voir ce projet devenir bientôt réalité, pour notre ville et les Boulonnais.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN

Monsieur le Maire,

Les parents du groupe scolaire Ancienne Mairie/Silly s'étonnent que leurs enfants ne puissent être accueillis, au cours du mois de juillet 2009, dans leur centre de loisirs habituel, alors que celui-ci a été rénové l'été passé, et qu'ils n'ont déjà pas pu bénéficier de celui-ci lors des dernières vacances de printemps.

Les locaux de ce centre seront en effet occupés, par une association privée. Les familles ne comprennent pas pourquoi, elles devront une deuxième fois dans l'année emmener leurs enfants dans d'autres centres de loisirs.

Pourquoi, ne pas ouvrir, si besoin les centres de loisirs aux associations, et favoriser ainsi les échanges, plutôt que de pénaliser, plusieurs fois dans l'année, les enfants qui sont attachés à leur centre dans lequel ils ont leurs repères ?

REPONSE DE MONSIEUR BAROLI A LA QUESTION POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN

"Chère Collègue,

Vous m'interrogez sur la fermeture pendant les vacances d'été 2009 des centres de loisirs maternel et élémentaire du groupe scolaire Ancienne Mairie.

Chaque année, une programmation des ouvertures des centres de loisirs est établie, prenant en compte plusieurs facteurs :

- Répartition des centres ouverts entre le Nord et le Sud de la commune,
- Travaux réalisés dans l'école, incompatibles avec une ouverture du centre de loisirs (les travaux importants nécessitant plus de deux semaines d'intervention ne peuvent être réalisés que pendant les vacances d'été),
- Capacité d'accueil nécessaire pour répondre à la demande des familles (s'appuyant sur les statistiques des années précédentes),

- Habilitation des centres par la DDJS (Direction Départementale Jeunesse et Sports), relative au nombre d'enfants accueillis et ne pouvant être dépassée,

- Rationalisation des ouvertures de centres dans le cadre des économies budgétaires (frais de personnel),

- Nécessité de disposer d'écoles libres au début du mois de juillet et à la fin du mois d'août pour assurer les stages de soutien scolaire,

- Ouverture, autant que faire se peut, des centres par groupe scolaire (maternelle + élémentaire),

- Souci d'assurer un roulement dans les ouvertures de centres.

Au cours de l'été 2009, les centres suivants seront ouverts :

Ecoles :

- pour le mois de juillet : élémentaire Denfert-Rochereau, maternelle Lazare-Hoche, élémentaire Saint-Denis, maternelle Abondances, élémentaire Sèvres, maternelle Gallieni, élémentaire Castéja, maternelle Forum, élémentaire Billancourt, maternelle Billancourt, élémentaire Thiers, maternelle Dôme, maternelle Fessart, primaire Jacques Deray

- pour le mois d'août : élémentaire Thiers, maternelle Seine, élémentaire Billancourt, maternelle Billancourt, élémentaire Sully, maternelle Sully, élémentaire Sèvres, maternelle Gallieni.

Soit une capacité d'accueil de 745 places en juillet 2009 (en centre maternel) et de 610 places en juillet 2009 (en centre élémentaire) et de 265 places en août 2009 (en centre maternel) et de 260 places en août 2009 (en centre élémentaire).

Les autres centres seront fermés pour cause de travaux, nécessité de service (congrés des agents), rationalisation des ouvertures dans le cadre des économies budgétaires, soit les écoles suivantes :

- pour le mois de juillet : maternelle Belle Feuille, maternelle Castéja, maternelle Jean-Guillon, maternelle Peupliers, maternelle Point du Jour, maternelle Sèvres, maternelle Sully, élémentaire Glacières, élémentaire Escudier, élémentaire Pierre-Grenier, élémentaire Point du Jour, élémentaire Centre Ville

- pour le mois d'août : maternelle Abondances, maternelle Belle Feuille, maternelle Castéja, maternelle Dôme, maternelle Fessart, maternelle Forum, maternelle Jean-Guillon, maternelle Lazare-Hoche, maternelle Peupliers, maternelle Point du Jour, maternelle Sèvres, primaire Jacques Deray, élémentaire Castéja, élémentaire Glacières, élémentaire Denfert-Rochereau, élémentaire Escudier, élémentaire Pierre-Grenier, élémentaire Point du Jour, élémentaire Saint-Denis, élémentaire Centre Ville.

Comme vous pouvez le constater plusieurs éléments

doivent être pris en compte dans le choix des ouvertures et fermetures des centres de loisirs.

Dans ces conditions, seuls les locaux du groupe scolaire Ancienne Mairie permettent d'accueillir, en termes de capacité, de sécurité et de disponibilité, la demande d'une association qui organise, depuis plusieurs années un centre de loisirs, à Boulogne-Billancourt. Refuser d'attribuer ces locaux conduirait donc à revenir sur des engagements pris par la municipalité précédente.

Les enfants qui fréquentent habituellement les centres du Groupe scolaire Ancienne Mairie auront la possibilité d'être accueillis dans les centres ouverts à proximité.

Les deux centres SILLY (maternel et élémentaire) seront, par ailleurs, ouverts en août.

Voilà, Chère collègue, la motivation de la décision de fermeture de ces centres en juillet.

Je peux d'ores et déjà vous indiquer que, sauf travaux importants à réaliser dans ce groupe scolaire pendant l'été 2010, ceux-ci pourront être ouverts en juillet 2010."

M. Baguet

Question suivante, Mme Bauche. Mme Bauche n'est pas là, question suivante...

Mme Bauche

Je retire la question parce que je risquerais de me faire insulter, comme les autres.

M. Baguet

Merci Mme Bauche, nous gagnons du temps.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME CHRISTINE BRUNEAU

Lors du conseil municipal du 19 mars dernier, un avis favorable de la Ville de Boulogne-Billancourt a été rendu sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale des Coteaux et du Val de Seine. Ce projet sur 11 communes apparaît stratégique à plus d'un titre, d'autant plus que 2 des 3 communautés d'agglomération concernées ont engagé une procédure de fusion. Pourriez-vous nous indiquer son état d'avancement ?

REPONSE DE MADAME MICHELE MONTIES A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME CHRISTINE BRUNEAU

"Ma chère Collègue,

Comme vous le savez, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale, ou SCOT, élaboré par le Syndicat

Mixte des Coteaux et du Val de Seine a été arrêté le 15 janvier dernier.

Le SCOT constitue en effet un outil de développement et de prospective fondamentale, à l'heure où les esquisses du Grand Paris sont présentées à nos concitoyens. Il fixe en effet les grands objectifs de développement tant en termes de population, d'emplois, que de transports en commun ou de développement durable. Il constitue le cadre dans lequel les POS ou PLU des communes doivent s'inscrire, et notamment les révisions et modifications en cours de notre PLU bouloonnais. Il permet également un positionnement stratégique et politique de notre territoire afin d'accroître notre visibilité et notre rayonnement.

Ce projet est le fruit de trois années de travail riche et constructif avec l'ensemble des élus du syndicat, et un grand nombre de partenaires institutionnels et associatifs. En effet, l'élaboration du SCOT a démarré le 18 novembre 2005. Après le diagnostic complet réalisé en 2006, un débat sur les orientations du Projet d'aménagement et de développement durable a eu lieu le 16 novembre 2007, et c'est sur cette base qu'a été construit le projet de SCOT. Tout au long du processus, plusieurs outils de concertation et de communication ont été mis en place avec des expositions et des réunions publiques, un site internet dédié, des registres d'observation.

Ce projet a été soumis pour avis aux personnes publiques associées et aux conseils des collectivités du périmètre en début d'année et est actuellement à l'enquête publique dans notre hôtel de ville, comme dans l'ensemble des mairies du territoire du SCOT, depuis le 18 mai et jusqu'au 4 juillet.

L'Etat, dans son avis favorable, a souligné la qualité du travail accompli et émet 3 recommandations concernant le logement, les transports et les préoccupations environnementales et de développement durable. Il suggère de renforcer le principe de mixité des fonctions dans les pôles de développement, de réévaluer à mi-parcours des objectifs de construction de logements, d'insister sur l'utilisation des transports comme levier de développement urbain, avec si possible un Plan Local de Déplacements, et de poursuivre les démarches entreprises sur le développement durable.

Les autres avis rendus sont globalement favorables, avec des observations constructives et parfois des réserves, comme la région Ile-de-France sur les objectifs de construction de logement, de logement social, et l'évolution du taux d'emploi.

Suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur en septembre prochain, des ajustements seront effectués et le SCOT pourra être définitivement approuvé dès cette fin d'année 2009."

M. Baguet

Merci Mme Monties pour ce point très important.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR MARC FUSINA

Monsieur le Maire,

La Ville de Boulogne-Billancourt a connu par le passé une intense politique de jumelage.

Or, force est de constater que depuis quelques années, cette politique d'échanges et de rencontres dans les domaines culturel, économique, touristique, humanitaire et sportif avec des populations de tradition et de culture différentes, s'est quelque peu assoupie.

Ma question, Monsieur le Maire, sera la suivante :

Ne pensez-vous pas qu'il serait opportun de prendre l'initiative de relancer les actions visant à réactiver, à renforcer tout en les renouvelant, les liens avec nos villes partenaires ?

REPONSE DE MONSIEUR DANIEL BENHAROUN A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR FUSINA

Cher Collègue,

Je vous remercie de m'avoir posé cette question.

Boulogne-Billancourt est une ville pionnière en matière de jumelages. Dans le cadre du Conseil des communes créé en 1951 par Jean Bareth, en mémoire duquel une plaque a été apposée sur le parvis de l'Hôtel de Ville, nous avons rapidement noué des relations avec plusieurs villes d'Europe.

Le 1^{er} jumelage officiel de Boulogne-Billancourt date de 1955 avec 4 villes d'Europe :

- Hammersmith – Angleterre
- Anderlecht – Belgique
- Zaanstad – Pays-Bas
- Neukölln – Allemagne

Ont suivi :

- 1968 Marino – Italie
- 1972 Pancevo – Serbie
- 1976 Sousse – Tunisie
- 1996 Raanana – Israël
- 2007 Guang'an - Chine

La Ville de Boulogne-Billancourt est en lien étroit avec Cités Unies France, organisation qui aide à promouvoir la coopération décentralisée pour les Villes françaises.

Nous venons d'ailleurs de participer au Comité de pilotage des 3^{èmes} Assises de la Coopération décentralisée franco-israélienne qui se tiendront à Paris les mardi 3 et mercredi 4 novembre prochain.

Nous nous sommes associés à l'opération Voyage pour la Paix. 20 enfants de dix pays ont participé à un concours international de dessin et à un programme d'animations qui s'est déroulé du 27 mai au 2 juin à Paris, en passant cette année par Boulogne-Billancourt.

La situation financière de la Ville n'a pas permis jusqu'à présent de relancer les échanges à la hauteur de nos souhaits, mais, je vous rassure, cher collègue, nous réfléchissons depuis le début de ce mandat, non pas à des déplacements entre élus mais à des échanges authentiques entre les citoyens de Boulogne-Billancourt et ceux de nos villes jumelles. Un des objectifs des relations internationales de ville à ville est l'échange des connaissances, des expériences ou du savoir-faire notamment dans des domaines tels que l'art et la culture, la jeunesse, le sport, la citoyenneté, le développement durable, la solidarité...

Nous voulons aussi et surtout dynamiser les échanges linguistiques et scolaires. Dans cette perspective nous sommes en contact avec les Etats-Unis, grâce aux liens privilégiés que Monsieur SORMAN entretient avec Madame Marie-Monique STECKEL, Présidente de French Institute-Alliance Française (FIAF), que notre Maire a d'ailleurs reçue en avril dernier.

Comme prévu dans nos cent propositions, nous allons créer une Maison de l'Europe dont Thierry Solère s'occupe activement.

Au-delà de ces exemples, je souhaite surtout vous confirmer notre volonté, sous l'impulsion de notre Député-maire, de relancer ces partenariats dans une vision à la fois humaine et humaniste, parce que nous le savons tous, c'est en multipliant ce type de rencontres que nous parviendrons peut-être un jour à comprendre et respecter les peuples de chaque continent."

1 - APPROBATION DU PERIMETRE ET DES STATUTS DE LA FUTURE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION ARC DE SEINE ET VAL DE SEINE.

Rapporteur : M. Baguet.

Mes chers Collègues, nous avons déjà évoqué ce sujet en Conseil Municipal.

Nous souhaitons organiser la fusion des deux communautés d'agglomération du Val de Seine et d'Arc de Seine qui regroupent 7 communes : nos deux communes de Sèvres et Boulogne-Billancourt et les 5 communes d'Arc de Seine, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Chaville, Ville d'Avray et Vanves.

Le périmètre a déjà été approuvé par les 7 conseils municipaux des villes et les deux conseils communautaires.

Le Préfet a pris son arrêté de définition du territoire le

12 mars dernier, et conformément à la législation, il nous a donné 3 mois pour nous prononcer, jusqu'au 12 juin, à la fois sur le nom de la nouvelle communauté d'agglomération, sur ses statuts, sur la gouvernance et la définition des trois niveaux de compétences :

- les compétences obligatoires,
- les compétences optionnelles,
- les compétences facultatives.

Le Préfet nous a également accordé quelques mois supplémentaires pour nous permettre de mieux définir le périmètre financier et l'organisation en Ressources humaines de notre nouvelle communauté d'agglomération.

Nous soumettons au vote du conseil municipal, après que cela ait été voté hier soir par la communauté d'agglomération Val de Seine à l'unanimité, je le précise, la proposition suivante : notre nouvelle communauté d'agglomération s'appellerait Grand Paris Seine Ouest.

La gouvernance serait organisée de la façon suivante : nous gardons le même nombre de conseillers communautaires, c'est-à-dire 54 à Arc de Seine, 30 à Val de Seine. Je rappelle que dans le cadre de la communauté d'agglomération Val de Seine, la loi obligeait, nos deux communes membres à la parité de ses représentants, c'est-à-dire 15 et 15. Nous vous proposons une nouvelle répartition qui serait de 20 conseillers pour Boulogne-Billancourt et de 10 pour Sèvres.

Le siège social de la communauté d'agglomération se tiendrait à Meudon, qui accueille déjà les bureaux d'Arc de Seine, c'est-à-dire une administration dédiée, intégrée. L'administration de Val de Seine partagée entre nos deux communes Boulogne-billancourt et Sèvres intervenait de façon plutôt ponctuelle sur des sujets ; beaucoup d'agents de nos deux communes restant des agents municipaux mis à disposition, soit totalement, soit partiellement, de l'administration de Val de Seine.

Les assemblées communautaires se tiendront à l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, ce que j'ai confirmé hier à la communauté d'agglomération Val de Seine.

Nous avons bien sûr repris les compétences obligatoires de chacune des deux communautés d'agglomération. Quant aux compétences optionnelles et facultatives, nous avons deux options. Soit nous additionnions nos compétences respectives, qui ne sont pas forcément les mêmes, solution la plus simple préconisée par le Préfet des Hauts de Seine, soit nous retirions les compétences qui n'étaient pas communes aux deux Communautés d'agglomération, ce qui nous posait de grosses difficultés, notamment en matière de parcs et jardins. Nous avons cette compétence commune à Val de Seine, qui n'est pas une compétence partagée par Arc de Seine.

Il aurait fallu, dans ce cas de figure, que la commune

de Boulogne-Billancourt rachète à la Communauté d'agglomération Val de Seine l'ensemble des terrains acquis à ce titre, je pense notamment au terrain de la CAT, au terrain Maître Jacques. Cela aurait considérablement compliqué à la fois sur le plan administratif, juridique et surtout financier, la vie de nos communes respectives de Sèvres et de Boulogne.

Nous avons donc additionné les compétences optionnelles et les compétences facultatives, ce qui va nous donner un champ encore plus étendu de compétences, notamment celle de l'enseignement musical, qui était une compétence propre à Arc de Seine. Du coup, notre conservatoire à rayonnement régional va être la locomotive des six écoles départementales et municipales de musique des autres communes. Voilà, un exemple concret de l'intérêt que représente cette nouvelle communauté d'agglomération pour nos concitoyens.

Nous avons également, une compétence commune dans la gestion des équipements sportifs communautaires. Marcel Bec en est un peu la préfiguration, puisque la communauté d'agglomération Arc de Seine a acheté pour 5,5 M€ l'ensemble de Marcel Bec à la société Renault. Nous avons nous-mêmes été co-acheteur en investissant 2,5 M€ et le Conseil général, que je remercie par l'intermédiaire de ses trois représentants ici, a contribué à hauteur de 3 M€. Cet équipement sera un équipement sportif d'intérêt communautaire.

La seule compétence qui n'a pas été retenue concerne le transport des personnes à mobilité réduite. La Communauté d'agglomération avait contracté avec la société AIROPH 92, qui a rencontré des difficultés administratives et des subventions, le STIF ayant trop tardé à lui verser la subvention de fonctionnement. AIROPH a dû déposer le bilan en juin dernier, nous l'avons évoqué à cette occasion en Communauté d'agglomération. Nous avons donc contracté avec une autre société, qui s'appelle l'ADIPH 95. Nous souhaitons poursuivre cette activité, mais le STIF ayant décidé de supprimer définitivement son aide à ce type d'associations dans les départements d'Ile-de-France, c'est le Conseil général qui mettra en place à la rentrée de septembre ou d'octobre un système qui s'appellera PAM, Personnes A Mobilité réduite.

Dans chaque commune de la communauté d'agglomération, existait déjà un dispositif d'accompagnement des seniors ou des personnes à mobilité réduite. Chaque ville va reprendre cette compétence.

Je vous proposerai, lors d'un prochain conseil municipal, que la ville contracte directement avec ADIPH 95, pour maintenir ce service aux Bouloonnais, en complément du service proposé par le Conseil général des Hauts-de-Seine.

L'intérêt économique de la nouvelle communauté

d'agglomération est évident. Nous allons être plus de 300 000 habitants, nous représentons 160 000 emplois, alors que la Défense n'en compte que 150 000. Il y a une vraie cohérence à cette communauté d'agglomération. Nous lui donnons maintenant un nouveau sens. Nous allons mutualiser nos énergies au lieu de nous combattre, notamment sur le plan économique. Nous aurons une seule Maison des Entreprises et de l'Emploi. Nous allons également mutualiser nos offices d'HLM respectifs, ce qui donnera à notre nouvel office communautaire un ensemble de 7 500 logements, soit une surface financière et administrative importante.

Nous avons également créé une SPLA, Société Publique Locale d'Aménagement, qui sera un outil administratif et d'aménagement au service de nos villes respectives.

Nos intérêts, sont nombreux. Sur le plan financier, je rappelle que cette année, les modifications dans le cadre de la loi de finances ont imposé à la Communauté d'Agglomération une contribution au titre du FSRIF de l'ordre de 3,2 M€, étalés sur 3 ans. L'année prochaine elle devait être de 6 M€, et l'année d'après de 10 M€. Grâce à la nouvelle Communauté d'Agglomération, la contribution ne sera que 2 M€.

En plus, la DGF va être abondée de 1,2 M€ supplémentaires, qui serviront au fonctionnement de la Communauté d'agglomération.

Voilà le projet de délibération que je soumetts à nos débats.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a souligné qu'il ne pouvait qu'émettre un avis favorable sur ce rapprochement compte tenu de l'évolution des structures du Grand Paris, notamment car ce pôle viendra balancer deux grands ensembles en construction dans la proche banlieue parisienne, un au nord de Paris et un sur le plateau de Saclay.

Il a cependant émis quelques réserves.

La représentativité de la ville de Boulogne dans les instances de la communauté d'agglomération est faible au regard de sa population et de ce qui se pratique dans des communautés de taille équivalente.

La convergence des taux de taxe professionnelle sur 3 ans impliquera une augmentation forte pour les entreprises dont le siège est à Boulogne-Billancourt.

Les oppositions municipales devront être mieux représentées.

Les compétences retenues sont assez minimales. Il a par exemple été cité qu'il était bien de vouloir traiter des clubs sportifs, mais qu'il faudrait aller plus loin en y incluant la gestion des infrastructures. Le poids administratif sera plus important, car la Communauté d'agglomération sera dotée d'une administration propre.

Le groupe @lternance a demandé un alignement des taxes professionnelles sur 5 ans et une meilleure représentation des oppositions.

Sur certains points, vous avez déjà répondu. Sinon, en commission, il avait été précisé que sur la taxe professionnelle, un accord de principe avait été obtenu pour un étalement de la convergence des taux sur 5 ans.

Sur la représentativité de la ville, il a été expliqué que si jamais une proportionnalité stricte avait été appliquée, et en se basant sur le fait que la ville avec la plus faible population dispose d'un représentant dans chacune des commissions, la ville de Boulogne-Billancourt ne pourrait pas fournir assez de conseillers municipaux pour siéger. La ville a fait un effort sur sa représentativité, mais elle a obtenu en échange la présidence de la communauté et le fait que toutes les assemblées se tiennent à l'hôtel de ville.

Pour les transferts de compétences, il a été précisé qu'il fallait bien prêter attention au principe de subsidiarité et que notamment, par exemple dans le domaine sportif, la question des installations avait déjà été incluse dans la réflexion, notamment avec l'achat commun de Marcel Bec.

La commission a émis un avis favorable, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci Mme Lavarde pour ce compte rendu très précis. Y a-t-il des demandes de parole ?

M. Fourcade

Monsieur le Maire, d'abord je voudrais remercier l'excellent rapporteur de la commission des finances, qui a très bien précisé l'ensemble des observations. Nous étions défavorables à la fusion des deux communautés, mais deux événements nous font changer d'avis.

Le premier, c'est un élément purement financier, c'est le fait que malgré nos efforts, le Parlement a voté le prélèvement sur le produit de la taxe professionnelle et que c'est vraiment un peu stupide de vouloir rester tous isolés en payant quelques millions supplémentaires au cours des prochaines années.

Le second, beaucoup plus important, c'est le fait que, dans le plan du Grand Paris, que le président de la République

a présenté il y a quelques semaines, il est clair qu'entre Saclay au sud et le département de Seine-Saint-Denis au nord, et la Défense, il n'y a pas grand-chose dans nos secteurs. Et le fait d'avoir une fusion de nos deux communautés avec 160 000 emplois et 20 000 entreprises crée un point de cristallisation, que l'on voit d'ailleurs apparaître dans l'exposition qui a lieu à l'heure actuelle à la Cité de l'Architecture où 10 grands cabinets d'architecture ont présenté des projets pour l'avenir du Grand Paris. On voit bien que la zone Boulogne-Billancourt / Issy-les-Moulineaux est une zone importante, qui est justement entre la Défense et Saclay, et qui permet de se développer.

Donc, nous avons changé d'avis.

J'ajoute aux observations qu'a présentées très justement le rapporteur, que nous craignons un peu que la nouvelle administration, qui va obligatoirement s'ajouter aux administrations locales, va représenter un certain coût, et que, d'autre part, nous regrettons que l'on n'ait pas pu, dans le cadre de la fusion, absorber la troisième communauté, celle de Saint-Cloud, qui nous aurait ajouté un peu plus de taxe professionnelle, un peu plus d'emplois et davantage d'organisation de développement sur le coteau.

Sur les trois points que nous avons trouvés essentiels :

- le délai de convergence des taux de taxe professionnelle, vous êtes passé de 3 à 5 ans, je vous en donne acte.
- Sur la représentation des oppositions dans les 84 membres, vous nous avez donné des garanties.
- Et sur le prélèvement de taxe professionnelle, le fait de cette fusion va permettre de minorer la dépense. Bien sûr, dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, nous subirons peut-être des péréquations plus importantes, mais c'est pour l'avenir.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, nous adopterons cette délibération numéro 1.

M. Baguet

Merci M. Fourcade.

Mme Vouette

Comme nous l'avons annoncé depuis longtemps, nous soutenons, sur le fond, le principe de fusion des deux communautés d'agglomération Val de Seine et Arc de Seine. Pourquoi ?

Parce que cet ensemble doit permettre de mettre en œuvre des projets ambitieux et de conserver l'attractivité de notre territoire, alors même que plusieurs pôles d'attractivité franciliens sont soit en cours de création, soit en projet. Que les choses soient claires, nous sommes très favorables à un rééquilibrage régional qui fasse que le nord et l'est parisien ne soient plus les parents pauvres d'une

concentration des activités économiques sur l'ouest parisien. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut laisser notre bassin de vie se scléroser faute de s'adapter aux nouvelles problématiques sociaux-urbaines et aux nouvelles attentes sociétales et économiques.

De plus, et nous le disons depuis longtemps, le maintien de l'actuelle communauté Val de Seine, très isolée et démographiquement très déséquilibrée, n'était pas justifié. Nous sommes donc favorables à cette opération, qui devrait être source de mutualisations intéressantes.

Cependant, nous voulons préciser quelques points, à prendre comme autant de réserves sur le dispositif actuel.

> Concernant les missions de cette nouvelle communauté d'agglomération :

- Nous attendons la définition de projets ambitieux d'intérêt communautaire. Les documents fournis n'en mentionnent pas.

- Nous veillerons à ce que la mise en place de cet ensemble se traduise par de réelles économies d'échelle, tout en conservant une offre de services de proximité et de qualité.

- Nous porterons une attention particulière au respect des personnels municipaux concernés par cette nouvelle organisation.

> Concernant les aspects économiques et financiers :

- Nous nous félicitons que vous ayez accédé à notre demande de porter le délai d'harmonisation des taux de taxe professionnelle de 3 à 5 ans. En effet, le taux est plus faible chez Arc de Seine et particulièrement en période de crise, il aurait été malvenu de s'engager vers une hausse rapide de taxe professionnelle sur Sèvres et Boulogne-Billancourt, au détriment de l'activité économique.

- Nous prenons acte que vous vous êtes engagé lors du conseil d'agglomération à ne pas créer de taxe ménage communautaire, qui grèverait le budget des familles.

> Concernant la gouvernance et la démocratie de proximité, nos remarques sont les suivantes :

- Nous estimons que la ville de Boulogne-Billancourt est insuffisamment représentée dans cet ensemble. Cela a déjà été indiqué. Le ratio population/nombre de conseillers communautaires nous est clairement défavorable, ce qui pose un souci démocratique de représentativité, quand bien même nous obtiendrions de cette façon la présidence de cette communauté.

- La loi autorise aujourd'hui les communes à exclure l'opposition municipale des instances délibératives des communautés d'agglomération. Il se trouve que certaines communes voisines de la nôtre utilisent cette disposition non démocratique. Or, la communauté d'agglomération concerne environ 300 000 personnes et va gérer un budget conséquent, qui va toucher la plupart des compétences municipales. C'est donc un problème démocratique que les oppositions ne soient pas représentées dans certaines communes.

Nous prenons acte que vous vous êtes engagé publiquement hier en conseil d'agglomération à faire en sorte que les différents groupes politiques soit représentés dans le futur conseil d'agglomération, une représentation qui ne soit pas cosmétique, mais effective. Ceci est indispensable à une transparence des décisions pour les citoyens. Nous vous demandons également de prévoir la retransmission des conseils communautaires sur Internet, comme cela est fait à Boulogne, de façon à élargir les canaux d'information et à favoriser le débat public.

- Enfin, et pour rester sur ce sujet des principes démocratiques, au moment où les réflexions sur l'avenir des collectivités locales (régions, départements, métropoles, communautés d'agglomérations, Grand Paris...) font l'actualité, il convient de revoir les règles démocratiques de ces différentes structures. Nous vous appelons, M Baguet en tant que député, et vous M Fourcade, en tant que sénateur, à porter cette question devant le Parlement.

M. Cohen

Puisque j'étais absent pendant quelques instants, vous me permettez de revenir sur l'incident qui m'oppose à M. Louap.

M. Baguet

Est-ce que vous le croyez nécessaire ? Parce que je vais être obligé de vous répondre.

M. Cohen.

Oui, je le crois nécessaire, M. Baguet.

M. Baguet

On peut évoquer cela après la délibération. Nous sommes dans un climat de sérénité, j'allais remercier chacun des groupes de participer à cet ambitieux projet. Ce soir, c'est un moment fort pour notre commune. Je ne sais pas si vous mesurez l'instant...

M. Cohen

Il aurait fallu le mesurer au moment de la réponse aux questions.

M. Baguet

M. Cohen, allez-y puisque vous insistez. Je vous propose d'en parler après, mais vous voulez en parler maintenant. Faites ce que vous voulez, M. Cohen, vous êtes libre d'intervenir, je vous donne la parole.

M. Cohen

Cette intervention intervient après un ensemble de petites choses.

Lundi soir, nous avons une réunion des commissions. Un peu avant, je suis venu vous voir dans votre bureau en vous disant que l'intérêt de Boulogne-Billancourt primait avant tout. S'il y a une représentation démocratique à l'intérieur du conseil d'agglomération, il est normal de voter cette mesure, car elle nous semble à peu près bonne du moment que toutes les contradictions sont possibles et que ces contradictions apportent quelque chose à la ville de Boulogne-Billancourt. Dans une communauté d'agglomération, il n'y a plus de problèmes politiques ou personnels, il y a Boulogne-Billancourt. Et vous m'avez très gentiment répondu à ce moment-là que, oui, c'était normal, et qu'il fallait une représentation démocratique.

Je suis sorti de votre bureau content, rasséréiné et joyeux, puisqu'en commission -M. Gallant le racontera-j'ai fait un sketch assez drôle sur le thème de vouloir faire voter la commission sur un sujet qui n'était pas le sien, et on a passé un moment agréable.

Quand j'arrive ici, je préviens à l'époque votre adjoint M. Louap et je lui dis : "je compte poser une question sur l'évolution des infrastructures sportives de la ville, à la fois à l'intérieur de la ville et à l'intérieur de la communauté" parce que c'est un sujet qui m'intéresse, puisque je me suis occupé de ce sujet pendant deux ans. Je préviens M. Louap. On ne peut pas dire que je manque de politesse à ce moment-là. Et je lui dis : "Cette question n'a pas de caractère agressif, donne-moi des informations."

Je viens ici au conseil municipal, je suis ravi, je dis bonjour à quelques-uns d'entre nous qui sont mes amis, à d'autres que je connais, je suis dans une atmosphère positive. Je pose une question dont la neutralité ne peut pas être plus évidente que celle que j'ai faite, et j'encaisse au passage une réponse d'une agressivité complètement hystérique...

M. Baguet

Un peu d'humour, M. Cohen.

M. Cohen

Non, ce n'est pas de l'humour.

M. Louap, premier problème, leçon de démocratie. Puisque vous revenez en permanence sur des élections que nous acceptons d'avoir perdues, quand 10 personnes siègent à un conseil municipal en représentant 34 % des électeurs, elles représentent quelque chose. Elles ont le droit de poser des questions, M. Louap, même si elles ont perdu les élections.

Deuxième chose, M. Louap, c'est la politesse. Quand je pose une question qui n'est pas agressive, vous n'êtes pas obligé d'interpréter ma question comme un acte politique. Ce qui me démontre au passage que vous vivez en permanence dans la politique politicienne et que vous ne vivez pas dans l'action.

Troisième chose qui concerne la communauté d'agglomération, je m'étais battu en permanence pour essayer de trouver une solution compliquée, difficile à trouver parce qu'il n'y a pas de place dans la ville de Boulogne-Billancourt et que l'argent est cher aujourd'hui.

Au moment où vous me dites cela, vous avez fait une campagne électorale pleine de promesses, dont je sais que le contenu était plus ou moins exact, mais ce n'est pas grave, cela fait partie du jeu, et vous me répondez de cette façon-là. Ce n'est pas ainsi que je concevais les choses.

Par ailleurs, sur le fonctionnement du conseil, M. Baguet, il y a un sujet, il y a 55 conseillers municipaux, il y a la gauche et la droite, et je fais partie de la droite, je suis sarkozyste. Cela veut dire qu'à ce titre-là, M. Louap, puisqu'on se réclame à l'UMP de l'ouverture, vous ne me donnez pas une leçon d'ouverture.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Le troisième sujet, M. Louap, c'est que M. Fourcade vous a donné la démonstration du fait que quand l'intérêt supérieur est un intérêt supérieur, à ce moment-là, il y a une réunion et une harmonie. C'est ce que j'ai dit en commission. Si la communauté d'agglomération est une bonne chose pour la ville, alors à ce moment-là, nous la votons sans état d'âme. Voilà pourquoi je vais la voter.

M. Baguet, j'ai été courtois avec vous. Je tiens à expliquer à M. Louap, que j'ai connu il y a fort longtemps, comment on doit se conduire dans un conseil municipal. Je tenais à le dire.

Je voterai donc cette délibération pour l'intérêt de Boulogne-Billancourt que nous représentons, vous et moi, avec nos différences.

M. Baguet

Juste un mot, puisque vous avez pris la parole longuement.

Etes-vous conscient de l'énergie dépensée par la nouvelle équipe municipale pour intervenir sur le dossier Marcel Bec, qui aurait dû être négocié il y a bien longtemps avec Renault au moment où les terrains étaient classés en zone industrielle. Nous avons eu ces débats en 1999, dans cette salle. Avant de modifier le PLU, il aurait fallu négocier avec Renault le fait que l'on puisse avoir des équipements sportifs sur le Trapèze ou à Marcel Bec. C'est ce que j'avais proposé à l'époque devant le président de Renault d'ailleurs, qui était venu le 19 ou le 16 novembre 1999 dans cette même salle, je lui avais dit qu'il fallait que l'on défende nos intérêts communs, lui, les intérêts de son entreprise, et nous, les intérêts des Boulonnais.

Nous avons mal négocié avec Renault et nous nous

retrouvons aujourd'hui avec un seul stade de football pour accueillir 1 000 gamins et avec un stade de rugby qui va nous échapper en avril 2011. M. Delanoë, que j'ai vu, est déterminé à le récupérer. Nous avons 500 gamins de plus qui vont se retrouver à la rue, nous aurions pu négocier tout cela un peu plus en amont plutôt que se retrouver avec le couteau sous la gorge. Comment vais-je négocier avec M. Delanoë ?

Nous avons réussi in extremis, par nos bonnes relations, par le climat de confiance créé avec Renault, avec les maires voisins, à se raccrocher à Marcel Bec.

Quant à Thiers-Vaillant, croyez-vous que c'est bien pour la Ville d'avoir mis le collège en plein milieu du terrain. Quand nous avons voulu nous retirer de l'opération en octobre, le conseil général nous a dit : "si vous déplacez le collège de quelques mètres, cela coûtera 5 M€ à la Ville." Résultat des courses, nous avons en plus hypothéqué un terrain dont la valeur vaut 100 M€, nous ne pouvons plus rien en faire, et avons en plus sacrifié le terrain sportif.

Malgré tout cela, nous avons trouvé une solution pour remettre un petit bout de terrain de sport à côté, sur le gymnase Maître Jacques. Quand j'ai découvert que la ville n'avait même pas sollicité le CNDS, j'ai écrit en catastrophe au ministère des Sports et qui m'a répondu : "trop tard, la demande de subvention aurait dû arriver avant."

Quelle énergie considérable nous mettons ! Vous posez vous-même des questions, un peu ironiques, vous aimez un peu le sel et le poivre et M. Louap vous a répondu avec humour, vous l'avez mal pris, je suis désolé pour vous.

Quant au commissariat, nous avons exproprié des commerces pour en faire un commissariat : et j'apprends à l'Assemblée Nationale que c'est la Ville elle-même qui a retiré le dossier. Nous nous battons depuis un an et allons signer un protocole avec le Préfet. Si ce n'est pas servir les intérêts généraux des Boulonnais !

Vous n'étiez pas non plus obligé d'écrire cette tribune dans le BBI. Qui donne des leçons ? C'est un peu l'arroseur arrosé. Quand vous parlez d'une campagne au contenu plus ou moins exact, vos tribunes le sont également. Commencez par faire la paix et nous la ferons. Mais laissez-nous travailler et donnez-nous acte de toute l'énergie que dépense l'équipe municipale.

Je pense qu'il faut clore l'incident. L'incident est clos...

M. Fourcade

J'aimerais que vous rappeliez la lettre que j'ai envoyée en 2005 à Mme le ministre de l'Intérieur pour essayer d'accélérer les formalités, et pour laquelle j'ai eu une réponse négative. Quand vous faites des procès, il faut que le dossier soit complet.

M. Baguet

M. Fourcade, le projet que vous aviez prévu sur le terrain était trop ambitieux, trop complet, vous vouliez y mettre également la police municipale, tout ne rentrait pas. Nous, nous avons négocié avec l'Etat. Le protocole sera signé à la fin du mois, pour un commissariat et rien d'autre. C'est pour cela que nous avons obtenu le feu vert de l'Etat.

Il faut de temps en temps se fixer des cadres et avoir un bon projet plutôt que de vouloir tout y mettre. Cela paraît d'une bonne intention, M. Fourcade, de vouloir mettre la police municipale et tout le monde.

M. Fourcade

Rappelez ma lettre de 2005, que vous n'avez citée nulle part.

M. Baguet

Et la réponse de Mme Alliot-Marie à l'Assemblée Nationale, qui est parue au Journal Officiel.

Les Boulonnais vont être gagnants sur ce projet, qui n'est pas un projet facile. Il n'est pas gagné d'avance, parce que travailler à cette échelle-là va demander des efforts des uns et des autres, c'est pour cela que je répondrai aux questions évoquées tout à l'heure sur les problèmes de représentation, y compris de représentation démocratique.

M. Solère

Je reviens à l'objet de la délibération et je souhaite souligner, au nom de l'ensemble des élus de la majorité, la solennité qui devrait régner sur cette délibération. C'est une délibération dans la mandature 2008/2014, qui est une des plus importantes. Aujourd'hui, à l'heure des débats sur le Grand Paris, à l'heure où les péréquations financières vont obligatoirement devoir avoir lieu pour financer des travaux d'infrastructure qui manquent à la grande région Ile-de-France, le fait d'affirmer en mutualisant ainsi les deux Communautés d'agglomération, ce grand Val de Seine, me paraît être un élément tout à fait important, qui d'ailleurs est regardé de très près par l'ensemble des partenaires, que ce soit la région Île-de-France, les départements de la première couronne et la ville de Paris.

Vous l'avez rappelé 300 000 habitants, 20 000 entreprises sur les 100 000 du département, 160 000 emplois. Je recevais avec Patrick Devedjian le président de Microsoft qui s'installe dans 15 jours dans la Communauté d'agglomération, c'est 2 000 emplois qui sont créés là, dans le contexte actuel. L'ensemble des observateurs de l'économie numérique révèlent souvent que quand une entreprise comme Microsoft installe 2 000 emplois, notamment toute sa R&D pour l'Europe, il y a un effet de

levier derrière très important, parce que vous avez beaucoup d'entreprises, notamment des fournisseurs, qui viennent s'installer là. C'est tout à fait prometteur.

J'ai participé à l'ensemble des débats, j'ai suivi les débats en commission.

Sur le point de la représentativité, à partir du moment où on s'allie, il faut faire des efforts. Je crois que la règle purement arithmétique n'est pas la plus importante. Le plus important, c'est que l'ensemble des 7 maires de cette future communauté d'agglomération ait un projet commun pour la destinée de ce territoire, c'est cela que vous avez réussi à faire, Monsieur le Maire, avec M. Santini, M. Marseille et l'ensemble de vos collègues. La présidence revenant à Boulogne-Billancourt, c'est une bonne nouvelle. Au nom de l'ensemble des élus du groupe, Monsieur le Maire, je voulais vous en féliciter.

M. Baguet

Sur le lissage de la taxe professionnelle, la loi permet dans le cas de fusion de deux communautés d'agglomération, d'arriver au taux moyen pondéré entre 1 an et 12 ans. Un an, c'est trop court. 12 ans, trop long, revenant à dire que nous ne sommes pas sûrs de cette fusion. C'est pour cela que nous avons proposé 3 ans, mais comme l'ont dit M. Fourcade et Mme Vouette, c'est encore trop court. Compte-tenu de la conjoncture économique, il vaut mieux passer à 5 ans. J'ai demandé à mes collègues maires s'ils étaient d'accord sur le principe. Ils le sont. Nous liserons la taxe professionnelle sur 5 ans.

J'ai proposé d'élargir notre nouvelle communauté d'Agglomération à Saint-Cloud. Je suis allé voir le Maire de Saint-Cloud et le Maire de Garches, Ils sont partagés entre, soit rester tous les trois, Vaucresson, Garches et Saint-Cloud, soit rejoindre l'autre communauté d'agglomération qui vient de se créer entre Suresnes et Rueil. Ils ont un territoire mitoyen avec le nôtre. Je pense qu'à terme ils arriveront à rejoindre l'une ou l'autre des Communautés d'agglomération. Nous sommes déjà ensemble dans le Syndicat mixte des Coteaux du Val de Seine, qui va perdurer. Si ce syndicat se dissout, le SCOT tombe de lui-même. A partir du moment où le SCOT sera approuvé à la fin de l'année, il faut absolument que l'on maintienne ce syndicat mixte et qu'on lui donne d'autres ambitions. Nous avons évoqué cela en nous penchant sur un plan de déplacement urbain à l'échelle de nos 11 communes avec le soutien du département et de la région.

En ce qui concerne l'administration, le principe que nous avons retenu était d'avoir une administration avec du personnel de Sèvres et de Boulogne-Billancourt mis à disposition, soit à temps plein, soit partiellement. Le choix qui a été fait à Arc-de-Seine, est celui d'une administration dédiée. A partir du moment où nous optons pour une administration dédiée, nous fermerons bien évidemment

les services concernés dans nos mairies respectives.

C'est là que nous ferons des économies d'échelle. La SPLA va nous permettre d'engager des réflexions sur l'aménagement urbain à l'échelle des 7 communes. Nous ferons effectivement des économies très significatives, sans pour autant altérer la qualité de service, Madame Vouette, n'ayez pas d'inquiétude.

Tous les avantages acquis par les personnels municipaux dans les communes respectives seront maintenus. Il n'est pas question de transférer du personnel en leur retirant des droits acquis. Cela va simplement se lisser dans le temps, c'est pour cela que le Préfet nous a donné quelques mois supplémentaires pour préparer au mieux cette intégration du personnel.

Compte tenu des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives retenues, la nouvelle administration s'élèvera à 1 300 agents. Il faudra que cela se fasse en temps lissé, notamment la compétence d'enseignement musical : à peu près 135 personnes au conservatoire à rayonnement régional vont être transférées à la nouvelle communauté d'agglomération, ce qui ne remettra en cause, bien au contraire, ni le fonctionnement de notre conservatoire à rayonnement régional, ni sa compétence, ni l'excellence de l'enseignement dispensé.

En ce qui concerne vos craintes sur la fiscalité et l'impôt ménage, il n'en est pas question. Nous n'ajouterons pas de fiscalité ménage qui est propre à chacune des communes. Chaque conseil municipal doit être souverain pour en fixer le montant. Nous n'allons pas créer de fiscalité ménage, même si cela a été fait dans une grande ville voisine où a été créée une fiscalité supplémentaire (Paris).

En ce qui concerne la représentation démocratique, je n'ai pas changé d'avis. Je vous l'avais dit lorsque nous nous étions vus avec Mme Vouette, M. Fourcade et M. Solère. J'avais expliqué que tous ceux qui soutenaient le projet devaient participer et nous apporter leur expertise et leurs compétences pour le faire avancer dans la meilleure direction possible. Si en revanche un groupe s'était opposé à cette fusion, je ne voyais pas l'intérêt d'envoyer des représentants de ce groupe opposé à cette dynamique dans le cadre du conseil communautaire.

Nous verrons les désignations en octobre. J'ai noté qu'il y avait un vote unanime ce soir, j'en suis très heureux, parce que cela succède au vote unanime de Sèvres hier soir, au vote unanime de la Communauté d'agglomération hier soir. C'est un message très fort que nous envoyons ensemble à la Communauté d'agglomération, Arc de Seine, et je tiens sincèrement à vous en remercier.

Mme Even, sur quel sujet voulez-vous intervenir ?

Mme Even

Sur une partie de l'article 5. Je voulais juste vous demander si vous pouviez nous préciser en matière de logements sociaux quelle sera la répartition de ces logements et si l'application de la loi SRU, à savoir 20 % de logements par commune, sera toujours maintenue ?

M. Baguet

La loi SRU s'impose à tout le monde. C'est une drôle de question. Les 20 % concernent toutes les collectivités territoriales. Ce n'est pas parce que nous créons une nouvelle communauté d'agglomération que nous ne pouvons nous affranchir de la loi. Au contraire, nous avons la chance d'avoir un PHL, eux aussi, que nous allons justement compléter.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n°1 est adoptée à l'unanimité.

2 - PERSONNEL COMMUNAL - TRANSFORMATIONS DE POSTES - MESURES DIVERSES.

Rapporteur : Mme Belliard.

Mes chers collègues, cette délibération concerne le personnel. Il y a 9 points. Je propose de les lister parce que faire une synthèse était absolument impossible.

1) Transformation de postes au tableau des effectifs.
Ceci concerne 44 postes.

2) Attribution des derniers lots du marché de prestations de formation.

Concerne les lots 8, 14, 15, 16 et 17, qui ont été remis en concurrence et que nous proposons d'attribuer aujourd'hui, sachant que les lots 2, 5, 6, 7, 9 et 10 ont dû être abandonnés.

3) Taux des indemnités pour participation à un jury d'examen professionnel.

Dans la mesure où la ville peut organiser elle-même ses propres examens professionnels, il est proposé la fixation des taux pour correction des copies et temps passé pour des épreuves orales.

4) Congé de formation professionnelle.

C'est une adaptation à la réforme de la formation professionnelle.

C'est le point particulier du congé de formation professionnelle qui est possible pour les agents, qu'ils soient titulaires ou non titulaires, congé qu'il est possible d'obtenir après trois années de service. C'est un congé particulier qui permet de se former et pendant lequel l'agent perçoit une rémunération égale à 80 % de sa rémunération brute dans les 12 premiers mois. En contrepartie, bien évidemment, l'agent s'engage à rester au service de la ville pen-

dant un période égale au triple de la période de formation.

5) Marché informatique concernant la direction des Ressources humaines.

Avec la nécessité d'avoir un outil performant en matière de gestion du temps et des activités.

La société GFI Chronotime a mis à jour le produit qui sert aujourd'hui à la ville et qui permettra de renforcer la cohérence, de donner des outils d'analyse performants aux encadrants et aux directeurs, qui permettra de simplifier la maintenance des organigrammes et qui permettra surtout de faire une gestion plus fine des demandes des agents.

6) Autorisation donnée au Maire de recruter des agents vacataires.

7) Autorisation donnée au Maire de signer un protocole transactionnel

C'est une proposition d'accord pour le règlement d'un différend avec une société de recrutement, cabinet RH Partners. La négociation a été un peu longue. Il est proposé, maintenant que nous nous sommes mis d'accord, de valider la clôture de ce contrat.

8) Recrutement d'un agent requérant des compétences particulières,

Dans la mesure où le recrutement d'un fonctionnaire s'avérerait infructueux. Il s'agit d'un agent destiné à définir une politique municipale des achats et à mettre en œuvre cette politique.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt ayant voté pour, sous réserve des réponses au point 6. Le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité savoir pourquoi il y avait nécessité à autoriser le Maire à signer les arrêtés de recrutement des vacataires, quels étaient les vacataires concernés, et a de plus souhaité avoir une liste nominative des vacataires pour lesquels l'AT a été retenue.

Le groupe @lternance a demandé si les vacataires pourront se retourner contre la municipalité.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

En commission des finances, le groupe @lternance a fait remarquer que le recours à un cabinet spécialisé pour le recrutement de quelques hauts fonctionnaires de la mairie était une dépense dont la ville pourrait facilement se passer.

Sur le point 6, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a aussi souhaité savoir pourquoi le conseil municipal devait délibérer sur le recrutement d'agents vacataires.

Vous avez apporté une réponse très technique, c'est une demande du receveur municipal pour une délibération qui devrait être passée annuellement et qui n'a pas été votée depuis 1967.

La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Shan

Une question sur le point 6, puisque ce n'était pas la commission à laquelle j'assiste. Je pense qu'il n'y a pas besoin d'une délibération pour autoriser le Maire à recruter des vacataires. Je suppose qu'il y a même déjà des vacataires dans notre commune. En l'espèce, il faut préciser le montant et les contractants et la prestation. Sur quels contrats fait-on délibérer la collectivité ?

En fait, c'est un peu comme si on disait, pour faire un parallèle, que l'on autorise le Maire à faire des marchés publics. C'est une évidence. On ne veut pas donner un blanc-seing.

Par ailleurs, pourquoi fait-on remonter à une date du 1^{er} janvier 2009 ?

Enfin, sur le délibéré, il doit y avoir une erreur puisque je lis que : "Les dépenses afférentes à ce marché seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'année considérée." Est-il prévu un marché pour recruter ces vacataires ? C'est assez incompréhensible.

Mme Bauche

Monsieur le Maire, en commission, j'ai posé des questions, j'ai demandé des précisions. Il m'a été répondu qu'évidemment tous les agents vacataires n'étaient pas touchés par la nécessité de cette délibération, que seuls certains vacataires avaient besoin de notre vote. J'ai demandé les textes qui nous obligeaient à voter ce point. Finalement, vous nous dites que c'est un texte que le receveur municipal aurait pu nous donner, mais je ne l'ai pas eu. J'ai rappelé mercredi votre directeur de cabinet pour demander ces informations. Je ne les ai pas eues.

J'ai cherché ce qui pouvait motiver ces lignes, somme toute assez banales, et j'ai trouvé une jurisprudence assez constante au Conseil d'Etat, qui dit que : "Toute délibération accordant une rémunération doit se fonder sur un texte législatif ou réglementaire express." D'où la demande de nous faire expressément autoriser le Maire à payer des vacataires ou des agents vacataires. Sur ce point, nous n'avons pas d'objection.

En revanche, ces vacataires, finalement, ne peuvent absolument pas être les membres du CESL, et je veux que l'on en prenne note. Je reprends la question de votre collègue, députée UMP, Marie Jo Zimmerman. Elle a posé cette question publiée au JO du 8 janvier 2008, à la page 136. C'est surtout la réponse de la ministre de l'Intérieur qui est intéressante, réponse publiée au JO du 6 mai 2008, page 3846.

Je vous passe le texte général de la réponse, qui parle du Code Général des Collectivités Territoriales. Il dit cette réponse : "La participation au Conseil consultatif est bénévole et ne donne pas droit à la perception d'indemnité ou de vacation." C'est même écrit en gras sur le Journal officiel que l'on peut télécharger.

Sous réserve que ces vacances n'aillent pas au CESL, mais je sais que vous ne ferez rien contre la loi, il n'y a pas de souci pour nous.

Mme Even

Le point numéro 5 : effectivement, selon l'article 28 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur peut décider que le marché sera passé sans publicité ni mise en concurrence préalable si les circonstances le justifient. Dès lors, pouvez-vous nous justifier les circonstances qui font que vous passez ce marché sans publicité et sans appel à la concurrence ?

Cela fait deux conseils consécutifs que vous décidez d'acquérir des logiciels informatiques en appliquant cet article. Le fait de signer avec des éditeurs ayant des droits exclusifs empêche de regarder ce que peuvent réaliser d'autres prestataires. Cela pourrait en effet coûter dans certains cas trop cher. L'application de cet article de façon quasi systématique enlève toute transparence à la passation des marchés informatiques.

Mme Vouette

Monsieur le Maire, nous demandons un vote par division. Nous nous abstenons sur les articles 5, 7 et 8 et nous voterons les autres.

Mme Shan

Pour l'instant, je suis contre l'article 6 en l'absence de réponse.

M. Baguet

Je ne comprends pas votre acharnement, Mme Shan et Mme Bauche sur cet article 6. Ce qui vous gêne, c'est le Conseil économique et social. Alors que tout à l'heure M. Cohen s'est exprimé nom du groupe Unis pour Boulogne Billancourt pour demander plus de démocratie, plus de participation vous vous acharnez contre le CESL.

Mme Shan, tout à l'heure le groupe @lternance a demandé un peu plus de démocratie, qu'il y ait une garantie de représentativité dans la future communauté. Et là, vous vous acharnez sur cet article 6.

Normalement ce genre de délibération doit être pris tous les ans. Ce qui n'a pas été fait. Nous n'avons pas pris cette délibération depuis 1967 au moins. C'est une demande expresse de Mme Couzon pour pouvoir payer les vacataires de la Ville et rentrer dans l'ordre.

Puisque vous aviez contesté les statuts du CESL, nous les avons modifiés. Vous les avez votés les uns, les autres, et puisque certains Boulognais avaient saisi le Préfet à cette occasion, dont des gens très proches de vous, Mme Bauche, il nous a demandé d'indemniser les gens sur la base de vacations. C'est très clair. Je ne m'en cache pas, cela va notamment permettre de payer tous les vacataires de la Ville et notamment d'indemniser les vice-présidents du CESL.

Maintenant vous faites ce que vous voulez. Soit vous votez pour et cela servira à tous les vacataires, soit vous votez contre et, dans ce cas, nous allons être en situation difficile parce que à Boulogne-Billancourt nous embauchons de vacataires pour les manifestations culturelles, pour les activités sportives, pour les centres de loisirs, pour surveiller les cantines. C'est un principe général qui concerne aussi les membres du CESL, dont on avait évoqué le cas publiquement ici. Nous n'avons rien à cacher.

Je comprends maintenant votre acharnement à toutes les deux. Persistez et signez. Voilà.

Mme Bauche

Vous avez déformé mon propos.

M. Baguet

Non. Vous dites que si cela doit servir à indemniser des gens du CESL...

Mme Bauche

Est-ce que vous voulez me laisser finir ce que je dis ?

M. Baguet

Dites-le, mais il y a de l'incohérence au sein du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt.

Mme Bauche

Nous sommes tous cohérents.

Le CESL, ce sont des gens qui se sont mis au travail avec beaucoup d'enthousiasme et nous avons beaucoup de

considération pour eux, et nous pensons que c'est une très bonne façon...

M. Baguet

Vous ne le manifestez pas beaucoup, Mme Bauche. conseil après conseil, vous attaquez sans arrêt le CESL.

Mme Bauche

Laissez-moi finir. Ce que nous voulons faire, c'est ne faire que des choses légales...

M. Baguet.

Vous croyez que je veux faire des choses illégales ? Je ne fais que des choses légales, c'est pour cela que nous ne nous cachons pas, nous disons les choses publiquement.

Mme Bauche

Vous ne vous êtes pas caché. Je vous mets juste en garde sur le fait que ce n'est pas légal, le Préfet l'a retoqué une fois parce que c'était une indemnité, et en réalité, dans le texte publié au Journal Officiel, les indemnités et les vacations ne sont pas légales. C'est tout. C'est peut-être regrettable, mais c'est ainsi. Et vous êtes, là encore, Monsieur...

M. Baguet

Les vacations servent à beaucoup de choses, heureusement qu'il y en a dans les mairies.

Mme Bauche

Mais nous allons voter ce point, et tout le reste.

M. Baguet

Vous allez même voter le point 6 ?

Mme Bauche

Bien entendu.

M. Baguet

Vraiment, pourquoi faire de telles histoires ?

Mme Bauche

Juste, nous voulons vous mettre en garde sur ce point. Vous êtes le législateur, vous allez sûrement arranger cela rapidement.

M. Baguet

Je ne suis pas le seul, M. Fourcade l'est aussi. Le CESL, travaille extrêmement bien, et a fait un très beau rapport. Il ne faut pas vous braquer contre eux, en tout cas, nous leur dirons tout ce que vous venez de dire.

Mme Belliard va vous répondre.

Mme Belliard

Le point 5, qui avait l'air de toucher beaucoup de monde, sur le logiciel qui s'appelle Gestor. Ce logiciel permet de gérer le temps de travail des 2 300 agents à peu près qui sont ici à la Ville. L'apport de nouvelles versions a été mûrement réfléchi, puisque l'éditeur du logiciel a arrêté de travailler sur la version dont la Ville dispose aujourd'hui en 2005. La nouvelle version que nous proposons d'acquiescer est en fait une version qui intègre toute la valeur ajoutée que les services RH de la Ville ont pu apporter au fur et à mesure de la construction et de l'évolution de cette version. Tout le travail fait en interne a bénéficié à d'autres. Ce serait trop bête que nous, Ville de Boulogne-Billancourt, nous passions à côté de ce travail d'échange fait avec des fournisseurs informatiques lorsque les éléments sont adaptés aux besoins.

Le point 7, je ne serai pas désagréable, je dirais juste que cette transaction avec le cabinet RH Partners a été signée en 2007, je m'arrêterai là.

M. Baguet

Puisque Mme Bauche veut nous donner des leçons de légalité, je rappelle que le contrat avec RH Partners est illégal. Nous sommes en train de le régulariser. Mme Bauche, c'était une opération de 100 000 euros. Puisque vous me chatouillez, je vous réponds. Nous avons négocié.

Mme Belliard

Je ne sais plus où il faut chatouiller. Je pense que j'ai répondu à l'ensemble des questions.

M. Baguet

Je mets aux voix l'ensemble de la délibération.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, une simple rectification matérielle. Dans l'article 6 que nous ne voterons pas, il est inscrit : "les dépenses afférentes à ce marché seront imputées... etc." C'est tout à fait inutile puisqu'il ne s'agit pas d'un marché.

Mme Belliard

Dans le délibéré, c'est ce que j'ai sur le document. Article 6, page 6.

M. Fourcade

Il faut le supprimer.

Mme Belliard

La dernière ligne, tout à fait. Vous avez raison.

M. Fourcade

Nous votons la délibération, sauf l'article 6.

Mme Belliard

C'est un copié collé automatique.

M. Baguet

Merci de votre observation, M. Fourcade, cette phrase n'a pas de sens, il faut la retirer.

Sous cette réserve, je mets aux voix.

Mme Vouette

Je rappelle que le groupe @lternance, hors Mme Shan, vote la délibération, mais s'abstient pour les articles 5, 7 et 8.

M. Baguet

Et le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, M. Fourcade ?

M. Fourcade

Nous votons la délibération, sauf l'article 6 pour lequel nous sommes contre.

M. Baguet

C'est très bien.

Mme Shan

Ce n'est que contre l'article 6. Je vote le reste comme le groupe.

M. Baguet

En fait, vous votez contre le CESL, comme le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt. Je note que Mme Shan et le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt sont contre le CESL. Voilà, les choses sont dites, et nous le dirons à qui de droit.

Le reste est voté, on passe au point suivant.

M. Fourcade

Nous sommes pour le Conseil, mais nous sommes

contre sa rémunération.

M. Baguet

Il faut le dire clairement, M. Fourcade, je vous remercie pour votre honnêteté. Mme Shan aussi. Il ne faut pas tourner autour du pot, Mme Bauche, avec les textes de loi. Il faut dire clairement les choses, nous aurions gagné du temps, nous venons de passer 20 minutes sur ce point.

Articles 1,2, 3 et 4 :

Vote unanime

Article 5, 7 et 8 :

Ont voté pour : 50 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5

N'ont pas pris part au vote : 0

Article 6 :

Ont voté pour : 44 dont 2 par mandat

Ont voté contre : 11 dont 1 par mandat

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 0

La délibération n° 2 est adoptée.

3 - IMMEUBLE 208, RUE GALLIENI ET 38/40 RUE DE SEVRES - CHARGES LOCATIVES - REPARTITION - IMMEUBLE 210, RUE GALLIENI - MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS - RESERVATION - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER AVEC BBH - OPH LES CONVENTIONS AFFERENTES.

Rapporteur : Mme Belliard.

La première convention concerne un ensemble d'équipements publics que la ville a acquis en état futur d'achèvement en 2004. Ce programme comporte 44 logements, dont un logement de fonction. Ce logement de fonction, destiné initialement à loger la directrice de la crèche, a été utilisé pour augmenter la capacité de l'établissement le Manège Enchanté, qui a la gestion de cet établissement ; c'est l'association ABC Puériculture.

Le changement de destination de cet appartement causant quelques déplacements de personnes supplémentaires dans l'immeuble par rapport à une famille ordinaire, il est proposé que la quote-part de la ville pour l'appartement en question, qui était de 4 %, passe à 10 % en ce qui concerne la prise en compte des charges locatives de cet immeuble.

La seconde convention concerne l'immeuble du 210 rue Gallieni et, dans cet immeuble, la ville bénéficie d'un droit de désignation de 10 logements sociaux. Or, la Miiilos nous a demandé de revenir progressivement au droit commun, notamment en ce qui concerne le mode d'attribution de ces logements.

Il vous est donc proposé une convention à signer avec BBH - OPH de façon à restituer de manière progressive l'ensemble des logements à l'office et la ville continuera à exercer son droit de désignation, l'office se chargeant de passer directement les baux avec les candidats retenus.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote. Celui-ci a souhaité connaître la typologie des 10 logements du 210 rue Gallieni. Et concernant l'article 2 de la convention, a voulu avoir une évaluation des charges locatives.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable de la commission des finances, le groupe alternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité.

4 - MISE A JOUR DE CONTRATS RELATIFS A L'AFFRANCHISSEMENT DU COURRIER MUNICIPAL - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONTRATS CORRESPONDANTS AVEC LA POSTE.

Rapporteur : Mme Belliard.

Cette délibération est pour vous proposer d'autoriser le Maire à signer deux contrats avec la Poste. L'information intéressante, c'est qu'un grand effort de rationalisation des envois postaux a été effectué. En 2007, ces dépenses s'élevaient à 514 000 euros, nous sommes passés en 2008 à 415 et, par la mise en œuvre et la finalisation de ces deux contrats, nous devrions améliorer notre effort sur les frais d'affranchissement.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a fait remarquer que la phrase "permet de contenir un budget croissant" n'était pas en cohérence dans la mesure où l'Internet se développe fortement.

Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ont mentionné qu'il fallait poursuivre les efforts entrepris par l'envoi des différents courriers et autres conventions dans la ville de manière dématérialisée.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

En commission des finances, le groupe @lternance a interrogé sur la politique d'affranchissement des services. Il lui semble que le tarif lent soit appliqué de manière trop systématique, si bien que la plupart des courriers arriveraient une fois l'événement passé. Les événements majeurs sont connus à l'avance, donc il est tout à fait possible d'anticiper leur communication et donc de pouvoir recourir au tarif lent. En parallèle, et pour plus de réactivité, la communication électronique est de plus en plus utilisée.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5 - MISE EN PAGE, IMPRESSION, FAÇONNAGE ET ROUTAGE DE LA REVUE MUNICIPALE BBI - COMMERCIALISATION DES ESPACES PUBLICITAIRES DANS LA REVUE MUNICIPALE, ET DANS LES AUTRES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA VILLE - LANCEMENT DES CONSULTATIONS CORRESPONDANTES PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES OUVERT ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS.

Rapporteur : Mme Belliard.

L'ensemble des marchés concernant la revue municipale de Boulogne-Billancourt Information, le BBI, arrive à son terme prochainement. Il est proposé une nouvelle formule de magazine d'information et il est surtout proposé de rassembler sous un seul marché, en deux lots différents, l'ensemble des marchés qui permettent l'exécution du marché jusqu'à aujourd'hui, sachant que ces marchés sont éparpillés, ont des dates d'anniversaire différentes.

Il est proposé de rationaliser et de faire un appel avec deux lots, le lot de conception graphique - mise en page et le lot d'impression - façonnage.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Celui-ci a indiqué que le routage du BBI a été amélioré et a fait observer qu'il serait bien de donner un nouveau souffle à celui-ci pour le rendre plus attrayant.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ont souligné les difficultés de distribution du BBI. Ils se sont cependant accordés sur le fait que la solution actuelle de distribution directement dans les boîtes aux lettres est la solution la moins pire.

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des demandes de parole ?

M. Tisseyre, je vous remercie d'avoir suggéré de donner un nouveau souffle à BBI. Je suis d'accord avec vous.

M. Tisseyre

J'interviens dans ce sens. C'est l'opportunité de définir une nouvelle maquette. J'avais employé le terme "un peu plus sexy" en commission. Nous émettons aussi le vœu d'avoir plus de place peut-être pour les tribunes de l'opposition. Et garantir aussi une meilleure qualité de routage.

M. Fusina

Très ponctuellement, il serait intéressant, pour l'année prochaine, car cela ne pourra pas être mis en place avant, que l'on en revienne à une distribution en début de mois, comme par le passé, entre le 1^{er} et le 3 de chaque mois. Ce serait intéressant de pouvoir de nouveau faire une diffusion vraiment en début de mois.

M. Baguet

L'important c'est qu'il y ait un moins d'écart entre chaque numéro pour couvrir les événements. Nous avons eu tous les ponts du 8 mai, de la Pentecôte, cela a été assez compliqué, notre imprimeur ne travaillait pas les week-ends fériés. Nous avons eu des retards. Globalement, nous respectons le délai d'un mois d'un numéro à l'autre.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.

6 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2008 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES - BILAN DES CESSIIONS ET DES ACQUISITIONS - APPROBATION.

Rapporteur : Mme Dubost.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons déjà beaucoup analysé les données financières relatives à l'année 2008. Il me paraît souhaitable d'être très brève, mais il est aussi important de souligner à nouveau que le niveau d'autofinancement réalisé, d'un montant de 16 250 K€, très proche de celui du budget primitif, résulte d'une conjonction d'éléments très disparates.

L'année 2008, nous l'avons peut-être oublié, a été exécrable au niveau des marchés financiers et des matières premières.

L'année 2008, nous l'avons également oublié, a été

excellente en ce qui concerne l'encaissement des droits de mutation.

L'année 2008 aura été marquée par des insuffisances budgétaires, dont nous avons fait état en DM1.

L'année 2008 aura aussi été marquée par des recettes inattendues constatées en DM2.

Enfin, cette année sera marquée par des efforts de gestion mis en œuvre dès le deuxième semestre 2008.

Chers collègues, Monsieur le Maire, il vous est demandé de donner acte de la présentation du compte administratif du budget principal, du budget annexe BBI guide pratique, du budget annexe Billancourt Ile Seguin, du budget annexe locations immobilières, du budget annexe Théâtre de l'Ouest Parisien, du budget annexe piscine patinoire, et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux ci-joints.

Il vous est également demandé d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions réalisées par la ville durant cette année 2008.

M. Baguet

Merci Madame Dubost.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

En commission, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a souligné les points suivants :

Les prévisions faites par l'ancienne municipalité étaient correctes, il y a eu un affolement sur les crédits de paiement si bien que les réalisations effectives sont inférieures de 5 M€ aux sommes budgétées. Ce report donne une certaine aisance pour la DM1.

La dette transmise d'une équipe à l'autre présente des avantages en matière de gestion et de taux. Il est regrettable d'avoir souscrit de nouveaux emprunts fin 2008.

En commission, les débats ont aussi porté sur le protocole tripartite signé en 2002 par la ville.

La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des demandes de parole ?

M. Vincent

Monsieur le Maire,

Les résultats de l'exécution budgétaire 2008 apportent à nos yeux une conclusion percutante et pour le moins ironique au procès en mauvaise gestion que vous avez intenté dès votre arrivée l'an dernier à l'équipe municipale précédente.

Quels sont les principaux éléments du compte administratif que le maire présente ce soir au vote de notre assemblée ? J'en vois pour ma part quatre :

1ère observation : nous constatons une bonne tenue des recettes de fonctionnement, qui progressent de plus de 6 M€ par rapport à la prévision budgétaire. Y avait-il donc eu une sous-évaluation de ces recettes ? Votre rapport - dont je souligne au passage la qualité de la présentation - à juste titre ne le prétend pas. Il détaille au contraire les causes de cet atterrissage au dessus du niveau prévu par plusieurs facteurs qui tiennent en fait au dynamisme de l'activité économique et immobilière à Boulogne-Billancourt en 2008 :

- des rôles supplémentaires des taxes directes locales pour 1,5 M€, c'est-à-dire par un accroissement physique des bases à taux de fiscalité inchangé,
- un produit des droits de mutation en hausse de 1,5 M€, malgré la crise du secteur immobilier apparue à l'automne ;
- une hausse des dotations et participations de 1,7 M€.

En bref, et malgré des règles assez rigides, comme la non-indexation sur les recettes de la dotation de solidarité communautaires, les recettes de fonctionnement ont connu une dynamique « naturelle » ce qui prouve, s'il en était besoin, que l'on peut obtenir une augmentation du produit fiscal sans qu'il soit besoin d'augmenter les taux des impôts !

2ème observation : les dépenses de fonctionnement, qu'à vous entendre on craignait de voir dérapier compte tenu, je cite, de « l'héritage difficile laissé à votre équipe municipale » (fin de citation), ces dépenses n'ont pas progressé au-delà de la marge de manœuvre laissée par l'augmentation des recettes. Il est bien évident que la gestion des dépenses à partir de mars 2008 a été sous votre responsabilité et que la maîtrise du résultat final doit être mise à votre crédit.

Qu'il soit permis cependant d'observer que l'essentiel du surcroît de dépenses (+3 M€) provient des charges de personnel dont vous n'êtes, pas plus que la municipalité précédente en 2006 et en 2007, parvenu à limiter la progression au-dessous de 4,2%. L'autre poste de dépenses ayant enregistré un dépassement significatif est celui des frais financiers (+0,4 M€) pour des raisons (hausse des taux et de l'encours de dette) qui sont totalement étrangères à la gestion de la municipalité précédente.

Au total, l'autofinancement, que l'on pourrait compa-

rer à un cash-flow d'exploitation, correspond à 0,5 M€ près, et dans le bon sens, à la prévision budgétaire de la municipalité précédente.

3ème observation : l'encours de la dette. Sa progression de 199 à 216 M€ sur un an, soit une hausse de 8,5% est préoccupante, nous en convenons tous, me semble-t-il, avec un encours consolidé qui atteint désormais 120% des recettes de fonctionnement. S'il est vrai que les CP mandatés ont atteint 37,4 M€, chiffre historiquement élevé, et que le taux de réalisation a sensiblement augmenté, force est de constater que votre décision de supprimer les reports de crédits vous a conduit à choisir un recours à l'emprunt « de précaution ». Nous constatons en effet, p. 31 de votre rapport, que l'exercice se solde, comme cela était prévisible, par un abandon de CP pour 5,3 M€. Nous aurions apprécié, et les Boulonnais aussi, que la dette correspondante ne figure pas dans compte administratif 2008, ce qui aurait permis de terminer l'exercice à un niveau de dette proche de celui budgété par la municipalité précédente.

4ème observation : le conseil financier de la Ville, Finance Active, nous livre en annexe du rapport des prévisions très intéressantes sur la structure et les caractéristiques de la dette de la ville.

On y lit et on doit en donner acte à Mme Dubost, que le taux moyen de la dette est de 2,86% contre près 3,9% pour le panel de 25 villes de + de 100.000 habitants retenues, avec une mention très élogieuse pour la performance de la gestion de la dette.

Mais on y lit également que cette performance résulte pour partie d'une structure de dette, largement héritée, je le rappelle, de l'exercice précédent, dans laquelle la part des encours à taux variables est de près de 64% et a permis de profiter très largement de la baisse des taux de 2008. De même, le rapport souligne la durée moyenne très longue de la dette (16,9 ans) et la faible exposition aux produits structurés (27% du total) qui, rappelons-le, jouent en période de baisse comme des freins à la performance. Enfin, est-il utile de préciser à l'heure où de nombreuses collectivités se débattent dans les difficultés considérables que leur causent les emprunts dits toxiques, que la ville de Boulogne-Billancourt n'en a jamais souscrit.

Peut-on sérieusement penser que la situation de notre dette serait aussi bonne, malgré les efforts de gestion incontestables de Mme Dubost, si l'héritage avait été aussi mauvais ? Demandez au président du conseil général de Seine-Saint-Denis, Claude Bartolone, ou aux maires des 50 villes actuellement en difficulté financière du fait des emprunts toxiques si en un an ils ont réussi à se débarrasser des structures de dette héritées des gestions précédentes.

Le compte administratif 2008 reflète en conclusion les aléas auxquels a dû faire face en 2008 la nouvelle municipi-

palité, mais dont certains, comme la hausse inexorable des charges de personnel, constituent un problème récurrent qu'il faudra bien traiter un jour au niveau national.

Ce compte administratif souligne aussi les opportunités dont bénéficie la ville par son dynamisme économique, même en période de crise : le rapport n'indique-t-il pas que nous bénéficierons en 2009 d'une hausse de la DGF en raison de l'augmentation de la population ?

En fait, le rapport distribué met en évidence la bonne situation financière dans laquelle la nouvelle équipe a trouvé la Ville et qui lui a permis d'exécuter un budget très proche au total du budget voté par la majorité précédente.

M. Fusina

Concernant cette délibération, et donc le vote du compte administratif 2008, il y a deux éléments qu'il faut vérifier. Le premier, c'est la véracité des comptes, et le deuxième la fiabilité des prévisions.

Sur la véracité des comptes, je ne ferai pas de gros développement, car il y a ensuite une délibération qui est relative aux comptes de gestion et il y a heureusement concordance des écritures, à 1 euro près, par conséquent sur la véracité, j'en resterai là ! D'autant plus que nous n'avons pas accès à un certain nombre de dossiers, d'autres éléments intérieurs. Il va de soi que nous ne développerons pas davantage ce point-là.

En revanche, sur la fiabilité des prévisions, il y a eu en 2008 un changement de municipalité, cela n'a échappé à personne. Il convient de vérifier les concordances et les écarts.

Les concordances : l'autofinancement, et là je rejoins le propos de M. Fourcade tenu en commission, correspond peu ou prou au prévisionnel. Le réalisé (16,7) est conforme à ce qui avait été annoncé par M. Fourcade en décembre 2007.

Toutefois, on constate une dégradation de l'épargne brute qui passe de 23,5 M€ en 2005 à 16,7 M€ en 2008. C'est important parce que cet indicateur nous permet de financer les investissements hors emprunt. Si nous avons une marge de manœuvre qui se réduit à ce niveau, cela signifie que pour faire face aux investissements futurs, nous devons mobiliser des emprunts supplémentaires. Là, c'était pour les concordances.

Pour les écarts, il y a la fameuse problématique des crédits du personnel, Monsieur le Maire. Il est vrai qu'il y a eu des corrections à hauteur de 3,1 M€. Dans l'audit, ces corrections sont détaillées : régularisation de cotisations CNR ACL, extension des chèques-déjeuner, majoration de 25% des 14 premières heures, payes supplémentaires auxiliaires et temporaires, recrutements non prévisibles.

En gros, voilà ce qui est présenté dans le rapport d'audit.

La question posée : est-ce qu'il n'y a pas eu là sous-estimation des crédits de personnel ? La question, Monsieur le Maire, mérite d'être posée.

Concernant la dette, j'aimais bien l'expression utilisée par votre prédécesseur, Monsieur le Maire, qui était M. Duhamel. Il avait une très belle expression imagée qui disait : "la dette, c'est le produit fatal." Je suis d'accord avec lui. Ce fameux produit fatal était prévu à hauteur de 200 M€, lorsque le budget primitif a été présenté en 2007. Le réalisé est de 216 M€. Comme l'indiquait mon collègue, M. Vincent, il y a eu une augmentation significative de l'endettement.

Tout cela est relativement inquiétant, car notre capacité de désendettement passe de 9,8 à 12,9. Comme l'indique également le rapport d'audit, il y a là une rupture importante en termes de capacité de désendettement. Je crois que cet indicateur mérite d'être suivi de très près.

La sous-évaluation des recettes et des dépenses de fonctionnement. Idem, le budget primitif prévoyait des recettes de fonctionnement de 174 M€. Or, le réalisé est de 180,5 soit une plus-value de 6,5 M€. En revanche, les dépenses de fonctionnement, qui étaient prévues à hauteur de 157,8 sont de 166,4, soit une augmentation de 8,6. Là, on est encore une fois dans le fameux effet de ciseaux, c'est-à-dire que l'on a des recettes de fonctionnement qui augmentent moins vite que les dépenses de fonctionnement. Il faudra trouver des mesures correctives, car on ne veut pas continuer sur ce rythme.

J'en viens à mes inquiétudes, qui sont relativement connues, elles ont été soulignées par plusieurs de mes collègues sur les droits de mutation pour l'avenir. N'oublions pas que si nous avons des excédents tout à fait intéressants en termes d'épargne de gestion, c'est parce que nous avons des droits de mutation significatifs durant ces dernières années. Or, nous savons très bien que ces droits de mutation aujourd'hui suivent des mouvements un peu erratiques, donc inquiétude importante sur la solidité du budget 2009.

Deuxièmement, le besoin de financement de la SAEM qui devrait continuer d'augmenter, et qui porterait la dette à hauteur de 150 % de nos recettes de fonctionnement. Là, évidemment, on atteint des sommets particulièrement inquiétants.

Alors, il est nécessaire à mon sens de travailler pour l'avenir, c'est ce que dit aussi le rapport d'audit, à partir des comptes administratifs de l'année N-1 et non pas des BP de l'année N-1. C'est ce qui était fait dans le passé, et je crois qu'il y a là une erreur importante faite par l'ancienne municipalité. Il ne faut pas travailler à partir de simples estimations, car on peut arriver à des prévisions mal maîtrisées.

Deuxièmement, renforcer le moyen des directions pour effectuer un meilleur suivi du réalisé. Cela aussi, je crois que c'est une piste importante.

Concernant le vote, Mme Vouette indiquera ce que nous proposons. En ce qui nous concerne, nous ne pourrions pas voter ce compte administratif, mais le vote sera détaillé par Mme Vouette.

Mme Vouette

Le détail sera très rapide. Nous n'avons pas voté ce budget, donc nous nous abstenons sur le compte administratif.

Je voudrais faire une remarque sur l'article 7 à propos du bilan des acquisitions/cessions. Je rappelle que notre groupe est défavorable à la vente du patrimoine privé de la ville parce qu'il est utile et urgent d'avoir des logements d'urgence par exemple. En revanche, nous y sommes favorables quand c'est pour les transformer en logements sociaux.

M. Baguet

Je suis d'accord avec vous. Je trouve que l'on a commis une erreur sur la vente des 3 logements, mais c'était engagé, Nous aurions très bien pu les faire acheter par notre office municipal. Nous reviendrons sur ce débat.

Mme Dubost, vous répondez aux différentes questions soulevées.

Mme Dubost

Je vais prendre dans l'ordre.

M. Vincent, quatre points mis en exergue. La bonne tenue des recettes de fonctionnement, effectivement une partie est due au dynamisme de la ville, mais une partie, on peut le regretter, est due à l'absence de maîtrise de certaines recettes, le rattachement des produits n'est pas bon, et M. Fusina a raison de souligner qu'il faut faire un effort accru, et j'en remercie les services de l'avoir fait, sur le rattachement, on a encaissé fin 2008 la CAF, qui est une subvention relative à l'exercice 2007. Quand vous arrivez, que vous n'avez pas de dossier, vous découvrez cela, vous êtes content, mais c'est un peu inquiétant.

Le rapport ne met pas en évidence d'insuffisance de recettes parce que nous avons voulu être factuels, nous n'avons pas voulu être polémiques.

Les dépenses de fonctionnement, l'essentiel vient de l'augmentation des charges de personnel. C'est très clairement dit dans le rapport. On a pu "arrêter le paquebot", c'était une expression de vous, Monsieur le Maire, à partir du mois de juin, très nettement. Vous verrez que ce ralentissement a pris tous ses effets en 2009. En 2008, ils ont

pris leurs effets, mais avec les doublons de hauts fonctionnaires, avec un certain nombre de décisions dont vous connaissez parfaitement la rigidité, la lenteur, surtout quand elles ont été prises en janvier 2008. Je ne vois pas comment, au niveau des dépenses de personnel, on aurait pu faire quoi que ce soit en 2008. On a vraiment limité la casse. J'en félicite Mme Belliard. On a limité, ralenti, mais c'était difficile.

Les frais financiers, on a constaté une DM1 de 600 000 euros, je vous le rappelle. C'était dû en 2008 à votre exposition en taux variables. Soyez gentil, ne dites pas que la structure de manette était idéale. En 2008, la première chose que j'ai constatée, c'est 600 000 € de frais financiers. On a eu de la chance, l'augmentation des taux s'est arrêtée en juillet, elle aurait continué toute l'année sur le trend que l'on a eu en 2008, j'aime autant vous dire que l'on n'aurait pas eu cet équilibre-là.

Les frais financiers, la structure de notre dette, on y reviendra. Je peux vous assurer que l'année 2008 n'a pas été de tout repos et que l'on en reparlera pour 2009. On est content en 2009, mais 2008 n'a pas été simple.

L'encours de la dette : la progression est préoccupante. Il faut être très clair. Il faut arrêter de dire qu'il y a un affolement dans les CP, que le changement de méthode nous a amenés à constater 5 M€ de supplément d'emprunts. Il y a tout de même des chiffres qui sont extrêmement clairs : 33 M€ de CP mandatés en 2006, 33 M€ en 2007, 37 M€ en 2008. La différence, qui est technique, c'est le taux de réalisation des CP par rapport à ce qui était budgété.

En 2006, puisqu'on parle de réalisation d'un budget. En 2006, on a réalisé 58 % des CP inscrits, en 2007, 64 %, et en 2008 on a réalisé 88 %. Cela vous a été dit dès le vote de la DM1, le 12 juin 2008, que le taux prévisionnel serait de 85 % et nous sommes à 88,49%. En d'autres termes, nous avons parfaitement maîtrisé et les changements de méthode et les CP, sans aucune malice de notre part. Il était absolument indispensable, et je veux bien que vous vous référiez à la page 58 où il y a les soldes intermédiaires de gestion.

Vous verrez que les emprunts nouveaux ont été de 24 M€ pour des besoins de 23,88 M€. Donc on est loin du 1 M€ de subvention CAF Oublié ! On est à l'épaisseur du trait. Nous avons levé des emprunts pour 24 M€, maintenant on va voir pourquoi nous avons dû lever à cette hauteur, mais nous avions besoin de 23,88 M€.

Les conseillers financiers de la ville vous ont félicité du taux de la dette moyenne. Certes, vous lirez un peu plus leurs recommandations. Encore une fois, nous avons eu beaucoup de chance que les taux s'effondrent en 2008, dans la seconde partie de l'année, nous en bénéficions en 2009. Nous avons un effet positif en 2009, c'est clair, mais nous avons pensé, de façon très prudente, à nous couvrir

en partie puisque ces emprunts ont des durées de 24 ans. Nous avons fixé ces taux au meilleur moment, les taux fixes recommencent de monter. Nous les avons fixés dans une partie partielle. A l'heure actuelle, la ville est couverte sur une éventuelle hausse de l'inflation ou des taux, à hauteur de deux-tiers de sa dette, vu l'importance de la dette, et c'est important de le souligner.

M. Fusina, la véracité des comptes, on y tient aussi, il n'y a pas que le compte de gestion de Mme Couzon. Je vous assure qu'avec les services, nous essayons de valider les comptes de façon contradictoire. Le rapprochement avec Mme Couzon est important, mais les services ont vraiment une approche très contradictoire entre eux avec les éléments extérieurs, la SAEM, l'OPHLM, etc.

La fiabilité des prévisions. La dette, c'est le produit fatal. Je tiens à vous expliquer que si notre dette a augmenté de 16 M€, sachant que nous avons uniquement augmenté nos dépenses d'investissement de 4 M€, puisqu'on est passé de 33 à 37, cela vient d'une part d'une baisse de nos recettes propres d'investissement, nos recettes de cessions ont diminué de 3 M€, donc 4 M€ de plus, 3 M€ de cessions en moins, et 3 M€ d'épargne brute en moins. Donc, nous sommes à nos 16 M€, c'est vraiment très clair. Nous ne pouvions pas faire mieux.

Vous soulignez enfin un point très important, le besoin de financement de la SAEM : nous nous sommes attachés à garder vos principes sur la SAEM durant ce premier exercice, c'est tout de même très important. C'est rappelé en introduction. Nous avons maintenu la contribution de la ville au financement de la SAEM à hauteur de 12 M€, même si cela a été plus faible cette année, mais vous avez raison, à l'avenir il faudra s'attacher à tenir ce rythme-là. On ne peut pas mettre le financement de la SAEM comme un élément ayant aggravé la dette. Cela n'a pas aggravé la dette.

M. Baguet

Merci, Madame Dubost.

Ce compte administratif nous est commun en quelque sorte, et les trois premiers mois de l'année avaient été assurés par la précédente municipalité, nous avons assuré le reste. Il se trouve, et je m'attendais à votre intervention, M. Vincent, que par le plus grand des hasards nous arrivons au même résultat que celui qui était escompté en termes d'autofinancement lorsque vous aviez voté votre budget en 2007. La grande différence, c'est que les chemins empruntés ne sont pas du tout les mêmes.

Nous avons calculé qu'il manquait 4 M€ pratiquement en fonctionnement dont 3 M€ pour le personnel qui avait été sous-évalué. Je rappelle qu'en DM1, et DM2 nous avons dû ajouter 3,134 M€ pour payer le personnel. La masse salariale, sur les 4 premiers mois de l'année, augmente de 7,2 et sur les 8 mois restants, de 2,3. Nous pou-

vons vraiment, mesurer l'effort très significatif mené par Mme Belliard et la DRH, ce qui donne un taux moyen pour l'année de 4,3. Croyez-moi, si nous étions restés sur la base des + 7,2 des 4 premiers mois de l'année, nous aurions complètement explosé le budget.

Ensuite, à part le poste budgétaire des frais financiers qui ne peut vous être imputé ni à vous, ni à nous, d'autres sous-estimations ont été faites sur les charges exceptionnelles. Il y a eu quelques postes surévalués en charges courantes pour 130 000 euros, et le regroupement des autres postes à 330 000 euros. Au total, presque 4,465 M€ ont été sous-évalués au BP 2008 et près de 430 000 € ont été surévalués. Nous arrivons à un différentiel de 4 M€. C'est important de le souligner.

Je vous remercie de vos félicitations, que j'adresse à mon tour à Mme Dubost et au service des finances à travers M. Gilles Metti. Nous avons fait des efforts significatifs. Page 12, c'est un détail, mais cela montre effectivement notre souci de la dépense publique. Sur les fêtes et cérémonies, nous avons réussi à diminuer les dépenses, et nous voyons bien le budget qui année après année diminue depuis 2007, sauf au budget primitif 2008 où il a augmenté. Nous avons fait 6,61 % d'économie.

Sur le budget impression, qui était de l'ordre de 1 M€, nous avons fait 24,29 % d'économie. Nous avons fait beaucoup d'économies en matière de communication, en matière de réceptions. Et je ne parle pas des dépenses concernant les frais de restaurant des élus, puisque 40 000 euros étaient inscrits au budget 2008. 20 000 euros ont été dépensés sur les trois premiers mois de l'année et nous avons dépensé en tout et pour tout 6 000 euros pour les six mois qui restent, ce dont je remercie les élus et les directeurs de service.

Nous avons fait des efforts sur tous les sujets. Tout le monde y a participé c'est significatif.

En ce qui concerne les dépenses, les crédits de paiement, M. Vincent, c'est vrai que nous n'avons jamais atteint ce montant d'investissement 37,5 M€, c'est considérable. Or, vous aviez inscrit au budget 2008, 28 M€ seulement. Il a fallu que nous assumions les 10 M€ d'écart. Au fur et à mesure que nous rentrons dans le détail de ce compte administratif, on voit bien que nous n'avons pas suivi les mêmes chemins, et heureusement.

Sur le budget d'investissement, c'est la même chose, vous aviez inscrit un certain nombre de cessions que nous n'avons pas pu réaliser ; je pense à la vente d'un petit immeuble en face de l'église Notre-Dame. Vous aviez inscrit 1,5 M€ pour la vente de l'immeuble, mais comme vous y avez remis des locataires juste avant les élections municipales de mars, nous n'avons pas pu réaliser la cession et nous avons dû faire face à cette non-recette, qui était pourtant inscrite.

Quant à la gestion, je ne vais pas rentrer dans le détail. Nous avons fait de gros efforts de rattrapage aujourd'hui, nous le voyons dans le résultat, et il faut s'en féliciter ; l'autofinancement a même un peu augmenté par rapport à vos prévisions, mais comme le disait Mme Dubost, nous ne pouvions pas descendre en dessous.

En ce qui concerne la gestion de la dette, vous avez remarqué les uns et les autres que Finance Active avait présenté un dossier extrêmement complet et clair.

Sur la renégociation de l'emprunt inflation qui était, on l'espère tous, une sortie de crise très rapide, il était un peu risqué, il était de 22 M€, nous l'avons renégocié. Le responsable de Finance Active nous a expliqué que le taux de retournement ressort à 4.35%. Le taux obtenu de 4.43% est donc excellent, il est équivalent à un taux payé de 4.0875% et le paiement d'une soulte de 750 000 euros. Le responsable nous félicite de cette renégociation de cet emprunt inflation de 22 M€.

Nous pouvons féliciter Mme Dubost, qui est très attentive à la gestion de notre dette et qui s'efforce, au jour le jour, de coller le plus près possible au marché, et également de réadapter la structure de notre dette. Vous avez souligné tout à l'heure que l'on pouvait se féliciter du taux élevé du taux variable : Finance Active nous invite très rapidement à consolider notre dette en taux fixe, ce que nous allons faire effectivement dans la perspective, nous le souhaitons tous, d'une sortie de crise très rapide. Je ne vais pas rentrer davantage dans le détail.

Grâce aux efforts cumulés des uns et des autres, nous arrivons à un résultat que vous aviez estimé, mais qui est un résultat minimum. Comme l'a dit M. Fusina, maintenant la priorité va être le désendettement de la commune, parce que nous avons à un taux extrêmement élevé. Tout le monde l'a souligné, M. Vincent aussi d'ailleurs, avec beaucoup de modération, et je l'en remercie. Mme Dubost l'a aussi souligné dans son rapport. Il faut que l'on s'y mette tous pour désendetter au plus vite la ville de Boulogne-Billancourt.

Sur ce compte administratif, nous n'allons pas nous étendre davantage. Nous pouvons féliciter encore une fois tous les services pour l'excellente présentation de ce document.

Je vais m'absenter, M. Solère va prendre la présidence de la séance.

Sortie du Maire à 21 h 20.

M. Solère.

Je vais mettre aux voix la délibération numéro 6.

Personne ne demande le vote par chapitre ?...
Personne.

Ont voté pour : 49 dont 3 par mandat
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 5

La délibération n°6 est adoptée.

Retour du Maire à 21 h 21

M. Baguet

Je vous remercie.

La délibération n° 6 est adoptée.

7 - EXAMEN DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 2008.

Rapporteur : Mme Dubost.

Il vous est demandé de déclarer que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2008, en dehors de l'écart de 1 euro de la reprise du solde déficitaire d'investissement de l'exercice 2007, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.

8 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXES - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008.

Rapporteur : Mme Dubost.

Monsieur le Maire il s'agit d'une délibération un peu technique. Si personne n'y voit d'opposition, j'irai assez rapidement.

Je tiens toutefois à vous souligner que deux chiffres ne sont pas bons dans l'article 5 et dans l'article 6. Ce ne sont pas des chiffres significatifs. Je vais donc lire entièrement les articles 5 et 6, qui seront modifiés.

Article 5 : Le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2008 pour le budget annexe Théâtre de l'Ouest Parisien est un excédent de 10 358,72 € et non pas 15 084,60 €. Il sera intégralement reporté à nouveau en fonctionnement.

L'article 6, qui prévoit le budget annexe piscine - patinoire, qui va constater un excédent de 22 023,75 € et non pas 114 000 et qui sera également intégralement reporté à nouveau en fonctionnement.

Je reste à votre disposition.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet.

Des demandes de parole ?

M. Fourcade

Un seul mot. Je vois que personne n'a parlé de l'excédent de l'exercice 2008. Cet excédent, qui est reporté au budget en report à nouveau pour la prochaine DM est de 2 719 774 euros. Pour une ville dont la situation financière était catastrophique, je trouve que le fait d'avoir terminé, malgré tout ce que vous avez dit, avec un excédent qui va permettre de pouvoir financer la DM1 de 2,7 M€, c'est un bon résultat.

Il faut féliciter Mme Dubost, mais il faut reconnaître que le point de départ était quand même moins mauvais que ce qui avait été annoncé urbi et orbi.

M. Baguet

C'est tout à fait légitime que vous défendiez cette position, mais je vous le dis encore une fois, nous n'avons pas pris les mêmes chemins. Si nous avions suivi l'orientation de votre du budget 2007, nous aurions explosé en vol. C'est grâce à une reprise énergique de la gestion de la Ville que nous arrivons à ce résultat de 2,7 M€.

M. Fusina

Simplement, une explication de vote, Monsieur le Maire.

Nous nous abstiendrons sur les articles 1, 2, 3, 4 et 6 et nous voterons l'article 5 relatif au budget annexe du TOP.

Articles 1, 2, 3, 4 et 6 :

Ont voté pour : 50 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5

Les articles 1, 2, 3, 4 et 6 sont adoptés.

L'article 5 : est adopté à l'unanimité

La délibération n°8 est adoptée.

9 - FISCALITE INDIRECTE LOCALE - INSTITUTION DE LA TAXE DE SEJOUR - APPROBATION.

Rapporteur : Mme Dubost

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il vous est proposé, à compter du 1er janvier 2010, qu'une taxe de séjour au réel soit instituée essentiellement pour la réalisation des actions de promotion en faveur du tourisme sur le territoire de la ville de Boulogne-Billancourt.

Seront assujettis à cette taxe les hôtels, les résidences de tourisme, les meublés de tourisme, les chambres d'hôtes ainsi que les autres formes d'hébergement de caractéristique équivalente.

Les tarifs sont fixés par personne et par nuitée. Ce sont des tarifs au réel.

Il existe 5 tarifs en fonction du classement de l'hébergement. Ce seront les tarifs plafond et ils ne tiennent pas compte de la taxe départementale additionnelle.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à mettre en place cette taxe, ainsi que toutes les mesures nécessaires à son recouvrement.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a souhaité connaître l'estimation des recettes de cette taxe et le groupe @lternance s'est inquiété des résidents des hôtels meublés.

Il a bien été rappelé que cette taxe s'applique uniquement aux lieux de résidence à vocation touristique et que donc les hôtels meublés n'y seront pas assujettis.

Des estimations ont été faites par le cabinet MKG sur la base d'une implication forfaitaire et d'un taux d'occupation de 60 % et donnent pour la ville des recettes d'environ 400 000 euros. La Ville proposant une application au réel, les recettes pourraient être moindres du fait d'un taux de remplissage plus faible.

La commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

Nous voterons contre cette délibération parce que nous estimons que ce n'est pas le moment de majorer la fiscalité. Chaque fois que l'on majore la fiscalité, on dit toujours que cela n'a aucune incidence, que c'est tout petit. C'est comme cela que nous arrivons à un taux de prélèvements obligatoires qui est un des plus élevés d'Europe, puisqu'il est de l'ordre de 43 %. Nous trouvons que dans la situation actuelle de la fréquentation des hôtels, quelle que soit leur classe, que ce soit des 2, 3 ou 4 étoiles, ce n'est pas une mesure qui s'impose. En conséquence, le

groupe Unis pour Boulogne Billancourt votera contre cette délibération.

Mme Shan

Je voulais être sûre que l'on s'est bien compris. Les personnes non domiciliées, c'est-à-dire pas les familles mal logées devant se contenter de chambres d'hôtel pour vivre au quotidiens 365 jours par an dans notre ville. On est bien clair là-dessus ? 40 centimes dans un hôtel sans étoile par personne, cela fait 146 euros à la fin de l'année pour chaque personne qui vivrait dans un hôtel au quotidien.

M. Baguet

Il faut expliquer que cette taxe de séjour a été proposée il y a de nombreuses années pour les stations balnéaires. Dans le cadre de la loi de 1992 sur le tourisme, il a été donné la possibilité de l'étendre à des villes qui n'étaient ni des stations balnéaires ni des stations de montagne. Cette taxe est en train de se mettre petit à petit en place au sein du département. De plus en plus de villes voisines l'appliquent maintenant. Le Conseil général a voté cette délibération le 27 mars dernier.

Cette taxe ne doit pénaliser ni les hôteliers ni les Boulonnais. Elle pénalise effectivement les gens qui n'habitent pas la commune et qui viennent dormir dans les hôtels de la commune. C'est une recette supplémentaire. Nous proposons aux hôteliers de la ville de partager les recettes en deux. La moitié de la recette servira à transformer, et c'était un vieux rêve de la municipalité précédente, notamment de Philippe Tellini, de transformer notre Boulogne-Billancourt Tourisme, qui est en régie municipale directe, en office du tourisme qui s'inscrira dans le dispositif des offices de tourisme départementaux. Cela lui permettra de bénéficier d'une synergie au niveau départemental, régional et national et un plus grand rayonnement sur la Ville.

Cet office de tourisme sera ainsi financé par la moitié des recettes de la taxe sur les séjours, laquelle ne peut pas être absorbée dans le budget général de la Ville. Elle a une utilisation fléchée qui doit être justifiée chaque année.

La deuxième moitié de la taxe servira à la promotion hôtelière et touristique de la Ville. Nous avons pris cet engagement lors d'une réunion qu'animaient M. Coquebert de Neuville, avec Mme Dubost. Les 50 % des recettes restantes serviront à établir un guide des hôtels, à mettre en place des services spécifiques, notamment des navettes peut-être avec les grands salons. J'ai évoqué récemment cela avec le directeur d'un grand hôtel qui vient d'arriver sur Boulogne-Billancourt. Il a trouvé l'idée extrêmement intéressante parce qu'il a besoin aussi du soutien de la municipalité pour résister à la concurrence des villes voisines.

Beaucoup de projets seront réalisés avec ce financement, qui ne pèsera pas sur le contribuable de Boulogne-Billancourt. Cela n'a aucun impact ni sur les contribuables

bouloonnais, ni sur les hôteliers, puisque l'argent encaissé sera reversé, à l'euro près, par les hôteliers. Pour simplifier le système de la collecte, pour éviter de donner trop de travail aux hôteliers, nous avons la possibilité de leur demander un état tous les trimestres, tous les semestres ou tous les ans. Tous les ans, cela semble trop long. Tous les trimestres, c'est sans doute un peu trop de travail pour eux. Nous nous sommes mis d'accord sur le semestre.

Les hôteliers nous ont demandé d'appliquer cette taxe au 1er janvier 2010, et bien évidemment nous avons souscrit à cette demande. Toutes les communes des Hauts-de-Seine vont appliquer cette taxe, quelle que soit leur couleur politique et le Conseil général va ajouter une taxe additive.

Mais soyons clairs, ce n'est pas de la fiscalité locale supplémentaire, ce n'est pas un impôt supplémentaire.

Les hôtels meublés à caractère sociaux ou qui hébergent des familles en urgence ne sont pas assujettis à cette taxe. J'ai la liste des 22 hôtels concernés, plus un meublé de tourisme et également un hébergement de tourisme. 24 lieux seront concernés par cette taxe à Boulogne-Billancourt. Il n'y a en aucun cas les hôtels sociaux. Toutes les exonérations de la loi figurent dans la délibération page 2.

Ont voté pour : 45 dont 3 par mandat
Ont voté contre : 10 dont 1 par mandat
Se sont abstenus : 0

La délibération n°9 est adoptée.

10 - RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) - DÉTERMINATION DES MONTANTS DES ALLOCATIONS DE COMPENSATION.

Rapporteur : Mme Dubost.

Monsieur le Maire, chers collègues, lors du Conseil municipal du 13 décembre 2007 a été approuvé le transfert de la compétence création, aménagement et exploitation des aires de stationnement payant sur la voie publique à la Communauté d'agglomération Val de Seine à compter du 1er janvier 2009.

Conformément au Code Général des Impôts, la CLECT s'est réunie le 9 avril et le 7 mai 2009 afin de valider leurs allocations de compensation respectives suite à ce transfert de compétence. Le montant des allocations vous est synthétisé. L'allocation de compensation pour Boulogne-Billancourt montre une légère baisse.

Je vous propose d'approuver la méthode d'évaluation, le montant de l'allocation proposé pour Boulogne et pour Sèvres.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

En commission, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a posé deux questions sur la dotation de solidarité compensatrice. Il a voulu savoir si elle était incluse dans le montant global présenté dans la délibération. Il a aussi voulu savoir quel allait être son devenir dans le cadre de la future Communauté d'agglomération.

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Ont voté pour : 50 dont 4 par mandat
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 5

La délibération n°10 est adoptée.

11 - EXPERIMENTATION DE MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE D'ACHAT ET PRESTATIONS BANCAIRES ASSOCIÉES - AVENANT N°1 - AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Dubost.

Il vous est proposé de signer un avenant au marché d'expérimentation de mise en œuvre de la carte d'achat conclu avec la Société Générale portant uniquement sur la prolongation des délais.

En effet la prolongation du délai de 12 mois de ce marché a un double objectif : d'une part, profiter des dernières évolutions techniques de la carte de paiement, et d'autre part travailler à la rédaction d'un cahier des charges dans l'objectif d'inciter de nouveaux fournisseurs à adhérer à ce dispositif qui, pour le moment, n'intéresse pas beaucoup de fournisseurs.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

La commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.

12 - SOUTIEN APPORTÉ À DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES PAR DES PARTENAIRES PRIVÉS - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE TYPE - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Rapporteur : Mme Dubost.

Monsieur le Maire, la Ville est sollicitée par des entreprises ou sollicite, ainsi que vous l'avez souhaité, des entreprises, dans le cadre d'une démarche proactive de recherche de partenaires financiers. Il s'agit d'un contrat de parrainage. Cette démarche aboutit à la rédaction d'un contrat de parrainage, terme retenu par le droit français

pour désigner le sponsoring.

Il vous est rappelé que le parrainage est un échange commercial, dont les termes doivent être formalisés par un contrat qui définit les engagements du parrain et du parrainé.

Il vous est proposé, en annexe à cette délibération, un projet de contrat type qui permettra de formaliser, de développer, d'encadrer les partenariats conclus par la ville, qu'ils soient financiers ou en nature, comme la prise en charge de dépenses liées à l'évènement, la mise à disposition de biens ou le prêt de main-d'œuvre.

Chaque contrat sera signé sur la base de ce document type et le conseil municipal en sera systématiquement informé après sa rédaction.

Il vous est demandé d'approuver le projet de contrat type et d'autoriser le Maire à signer les contrats considérés.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Y a-t-il des questions ?

Mme Vouette

Je ne suis pas très sûre de ce que je viens d'entendre. Le Conseil municipal sera informé après la signature du contrat ? Il me semble que la logique voudrait que nous soyons informés avant.

Mme Dubost

Avant, vous n'étiez pas du tout informés. Maintenant, on fait un effort. Avant, il y avait des échanges. C'est un contrat où, par nature, il y a des informations confidentielles puisque c'est un contrat d'échanges, qui bien entendu est négocié par les fonctionnaires, proposé à la signature du Maire. On essaie de ratifier postérieurement et de régulariser par un cadre type. On vous le propose aujourd'hui. Il y aura une ratification postérieure. Une reddition postérieure. C'est un grand effort. On a reçu de la préfecture, Monsieur le Maire, des félicitations pour cette proposition de délibération.

M. Baguet

Effectivement, c'est la forme, Mme Dubost, qui est choquante lorsque vous dites que le Conseil municipal en sera informé après la signature du contrat. Vous m'autorisez à

signer le contrat type avec la société, mais qui sera amendé en fonction de ce qui sera apporté en prestation en nature par cette société. Ce que nous ne pouvons pas précisément connaître puisqu'il s'agit du semi-marathon ; nous essayons d'établir le contrat type le plus classique possible, mais qui reste soumis à des adaptations. Une fois que ces adaptations seront conclues avec le sponsor en question, tout sera précisé.

Jusqu'à présent il n'y avait aucun contrat. Il nous était reproché une aide en nature apportée par ces sociétés, ni chiffrée ni estimée, même pas contractuelle.

La Préfecture nous félicite pour cette démarche de transparence, mais en même temps la société ne tient pas à rendre public ce qu'elle apporte en nature à la Ville et à l'ACBB pour l'organisation du semi-marathon Christian Granger.

Vous êtes rassurée, Mme Vouette ? Le sponsoring est soumis à des adaptations, au calendrier, aux autres manifestations ; ils n'ont pas envie que la concurrence sache ce qu'ils nous apportent, mais en même temps nous ne pouvons pas accepter un partenariat en nature sans qu'il y ait une trace juridique.

Mme Vouette.

Dans ce cas, ne dites pas que le Conseil municipal ratifiera quelque chose qui est déjà signé et acté. Nous serons informés. C'est une simple information. En ce qui nous concerne, il n'est pas question d'aller ratifier des documents déjà signés.

M. Baguet

Oui, nous pouvons comparer cela au relevé de décisions du Maire. C'est un peu dans cet esprit. Mme Dubost a raison de le rappeler, cela met un peu de transparence dans ce processus.

Nous remercions ce partenaire, qui nous accompagne depuis longtemps. Il ne faut pas oublier que ce semi-marathon est un vrai succès. Nous avons même gagné un prix. Quel était le prix ?

M. Louap

Le premier prix de la communication événementielle attribué par l'EFAP et remis par Rachida Dati en tant que Maire du septième arrondissement.

M. Baguet

Un prix de plus pour la Ville.

La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité.

M. Baguet

Le délibération n° 13 est retirée. Nous avons besoin de précisions administratives sur ce dossier. Nous avons largement le temps de la représenter au Conseil municipal du 9 juillet.

14 - BOURSES AUX JEUNES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DES ASSOCIATIONS SPORTIVES BOULONNAISES - MODALITES D'ATTRIBUTION - COMMUNICATION.

Rapporteur : M. Louap.

Mes chers Collègues,

Chaque année, nombre de jeunes sportifs affiliés à un club Boulonnais, participent à des compétitions nationales ou internationales et portent ainsi haut les couleurs de notre ville.

Pour aller au bout de leur entreprise, ces jeunes athlètes sollicitent parfois la Ville pour compléter un plan de financement lors d'une compétition organisée à l'extérieur, ou pour pouvoir se consacrer entièrement à leur préparation ou encore pour se perfectionner en s'inscrivant concomitamment à une formation dans le domaine sportif.

Afin de les aider dans leur démarche, la Ville souhaite mettre en place des "bourses aux jeunes sportifs de haut-niveau", sur le modèle de ce qui est fait depuis quelques années déjà pour "les bourses de l'initiative" destinées à aider financièrement des jeunes dans la réalisation d'un projet à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif.

Voici les quelques grands principes qui pourraient dicter cette politique d'aides dans le domaine sportif.

D'une manière générale, les bourses individuelles aux sportifs seront réservées aux athlètes licenciés dans un club de Boulogne-Billancourt. Par ailleurs, chaque demande d'aide fera l'objet d'un avis de la commission compétente créée à cet effet et composée :

- du Maire-adjoint chargé des Sports,
- du Maire-adjoint chargé de l'Education et de la Jeunesse,
- du Conseiller municipal délégué à l'Animation sportive,
- d'un représentant de chaque groupe d'opposition du Conseil municipal,
- d'un représentant de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS),

- de représentants de la Direction des sports de la Ville,
- et de personnalités qualifiées dans le domaine de la politique sportive (président de clubs, de comités départe-

mentaux, de ligues...).

Cette commission sera mise en place dès septembre 2009 et pourra statuer sur les demandes parvenues en mairie avant la fin du mois d'octobre. Une délibération générale d'attribution de ces aides vous sera présentée au conseil municipal de décembre.

Ces bourses seront destinées aux athlètes valides et handisports, âgés de 16 à 25 ans. Elles seront de plusieurs types mais ne seront pas cumulables entre elles :

- Bourse pour les résultats sportifs d'un athlète ayant réalisé un podium dans une des compétitions de référence : Jeux Olympiques, Championnat du Monde, Championnat d'Europe ou Championnat de France,
- Bourse de formation pour un athlète ayant des résultats sportifs honorables et inscrit dans un cycle de formation préparant à un diplôme reconnu par l'Etat,
- Bourse de statut national pour un athlète préparant un tournoi de niveau national,
- Bourse de statut international pour un athlète honoré par une sélection en équipe de France,
- Bourse de soutien exceptionnel à des sportifs en situation difficile.

Une enveloppe financière d'un montant total de 19 000 euros a été inscrite au budget primitif 2009, adopté par le conseil municipal du 19 mars dernier.

Le montant des bourses sera déterminé par la commission au regard du dossier de demande, de l'intérêt pour la Ville et de la situation de l'athlète.

Les sportifs bénéficiaires de ces bourses s'engageront à représenter la Ville dans toutes ses actions de promotion de la pratique sportive. La présentation d'un projet pouvant être mis en œuvre en partenariat avec la ville de Boulogne-Billancourt sera d'ailleurs un des éléments du dossier de demande de subvention.

Par ailleurs, tout comportement contraire à l'éthique sportive (violence sur un terrain, recours à des pratiques dopantes pour améliorer les performances sportives...) entraînera la suspension ou le remboursement de l'aide octroyée.

Afin d'assurer la promotion de ce nouveau dispositif, une information spécifique sera faite auprès de l'ensemble des clubs boulonnais et grâce à tous les supports de communication de la Ville.

M. Baguet

Y a-t-il des questions sur cette communication ?

Mme Even

Est-ce que des jeunes appartenant à une association

sportive scolaire pourraient également bénéficier de cette bourse ou vraiment pas ?

M. Louap

Tout à fait, bien sûr.

Mme Even

Pourriez-vous le mentionner ?

M. Louap

Là, on vous fait une communication avec quelques grands principes. Il n'y a rien de complètement définitif. Dès que la commission sera créée, elle se réunira et la première réunion sera consacrée à peaufiner ces quelques grandes lignes déjà lancées. Ce n'est pas exhaustif, bien sûr.

M. Fusina

Monsieur le Maire, je profite de cette communication qui a été faite excellemment par Mme Lavarde pour poser deux questions.

D'abord, je sais qu'il devrait y avoir une communication qui sera faite par notre collègue M. Louap sur les résultats sportifs de l'année écoulée. C'est important que chaque année on sache où en sont nos équipes à la fois en sport collectif et en sport individuel, quelles sont les progressions, les régressions, et je crois même, si la saison n'est pas définitivement terminée, que les résultats sont pour le moins contrastés, hélas. C'est ma première observation.

Ma deuxième est relative à un souhait que j'avais déjà adressé à Jean-Pierre Fourcade lorsqu'il était aux commandes de la ville, le groupe souhaiterait que chaque année le président de l'ACBB, qui reçoit une substantielle subvention, vienne présenter l'année à venir. Quels sont ses choix, comment il voit l'avenir et quelles seront ses priorités. Il est important, Monsieur le Maire, qu'il y ait un véritable échange, un échange plus continu avec notre assemblée. C'est une nécessité.

M. Baguet

Plutôt qu'une invitation spécifique au Conseil municipal, nous pourrions convoquer une commission exceptionnelle, les trois commissions et tous les élus concernés. Nous pourrions effectivement programmer une réunion de ce type où il viendrait accompagner de quelques membres du bureau et où nous pourrions l'interroger à ce moment-là sur ses orientations. C'est une proposition tout à fait recevable.

15 - CHANGEMENT D'USAGE DES LOCAUX DESTINES A L'HABITATION - TRANSFERT DE COMPETENCE -

CONVENTION PROVISOIRE DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Mougin.

Cette délibération a trait au changement d'usage des locaux destinés à l'habitation en bureaux ou en local d'activité à usage professionnel ou commerciale.

La loi de Modernisation de l'Economie a prévu que cette compétence serait transférée de l'Etat vers les communes au 1er avril 2009. La compensation financière prévue par cette loi n'a pas pu être établie et fixée précisément, dans la mesure où le Préfet a fait savoir qu'il souhaitait connaître d'abord le nombre de dossiers qui seraient concernés par cette modification, et qu'ensuite un décret de partition définitif interviendrait au premier trimestre 2010.

Néanmoins, le Maire qui se voit attribuer cette compétence, laissera cela être instruit par les services de la préfecture, qui donneront un avis que le Maire sera libre de suivre ou non. Au vu du nombre de dossiers traités, l'évaluation du transfert financier sera effectuée.

Ultérieurement, je vous indique que les critères d'attribution qui sont pour l'instant fixés par arrêté préfectoral seront revus dans le cadre de l'élaboration du PLU.

En attendant, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer ce projet de convention provisoire de mise à disposition des services de l'Etat.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

Avis favorable à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°15 est adoptée à l'unanimité.

16 - ASSAINISSEMENT - GESTION COORDONNEE DES RESEAUX - APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE SEINE ET LA COMMUNE DE SEVRES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. Gardillou.

Afin de mieux répondre aux normes réglementaires et techniques applicables en matière d'assainissement et notamment celles issues de la directive cadre européenne du 23 octobre 2000 qui imposent de nouvelles exigences

en matière de qualité de l'eau des rivières d'ici 2015, le département des Hauts-de-Seine élabore un schéma départemental d'assainissement.

Dans ce cadre, et afin d'assurer une politique cohérente d'action sur les réseaux interconnectés, le Département nous propose de conclure une convention pour la gestion coordonnée de nos réseaux d'assainissement.

Outre un meilleur partage de l'information entre les services communautaires et départementaux, cette convention, qui est jointe en annexe, permettra également d'assurer un plus grand contrôle de la nature des eaux déversées dans les réseaux, une meilleure limitation du ruissellement des eaux, la mise en place des outils de diagnostic et de suivi, ainsi que la réduction des risques d'inondations par temps d'orage.

Sur le plan financier, la signature de la convention permettra d'accéder à l'aide « AQUEX », attribuée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et une fois le schéma d'assainissement approuvé, de prétendre au régime de subventions départementales le plus favorable.

Pour ce qui concerne les villes de Boulogne-Billancourt et de Sèvres, il leur reviendra plus particulièrement d'intervenir sur la limitation des eaux de ruissellement rejetées en Seine. Pour ce faire, elles intégreront à leur plan local d'urbanisme les contraintes permettant aux constructions neuves de respecter les limitations de débit instaurées.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

Avis favorable à l'unanimité.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°16 est adoptée à l'unanimité.

17 - FABRICATION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR DES ENFANTS DE 3 MOIS A 4 ANS - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHÉ CORRESPONDANT.

Rapporteur : Mme Bouée.

Mes chers Collègues,

Les établissements municipaux dédiés à l'accueil de la petite enfance fournissent quotidiennement près de 930 repas aux enfants.

La confection des repas par les équipes de cuisine des établissements, à partir de denrées brutes, est la solution privilégiée par la Ville.

Toutefois, une structure - la crèche collective Berlingot, située rue Mahias - ne dispose ni des locaux ni des équipements permettant de confectionner les repas sur place, et nécessite une livraison en liaison froide.

A cet effet, une consultation avait été lancée, à titre expérimental, dans le cadre d'une procédure adaptée, qui avait conduit la Ville à contracter avec la société Avenance Enseignement Santé, en septembre 2007, pour une durée de deux ans. Compte tenu du bilan positif de cette expérience, il est décidé de renouveler ce marché arrivant à échéance le 11 septembre prochain.

Une nouvelle consultation a été lancée en avril 2009 conformément aux dispositions de l'article 30 du Code des Marchés Publics.

Les offres des candidats, parvenues avant le vendredi 10 avril, conformément au marché, ont été examinées selon les critères fixés la commission d'appel d'offres, à savoir :

- le prix (60 %),
- la valeur technique de l'offre au regard de la proposition de menus (40 %)

Compte-tenu de ces critères et au regard des offres formulées, la Commission d'Appel d'Offres a retenu le 29 mai dernier, le candidat ayant obtenu la meilleure note : la société Société AVENANCE ENSEIGNEMENT à Rueil Malmaison ;

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant avec la société la Société AVENANCE ENSEIGNEMENT.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable de la commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n°17 est adoptée à l'unanimité.

18 - ESPACE LANDOWSKI - EXPLOITATION DE LA SALLE DE CINEMA - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION DU CHOIX DU DELEGATAIRE

- AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION CORRESPONDANTE AVEC LA SOCIETE CINEVOX - APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES AUX USAGERS.

Rapporteur : M. Fournier.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la salle de cinéma de l'espace Landowski est exploitée dans le cadre d'une Délégation de Service Public dont le principe a été renouvelé à plusieurs reprises.

La délégation en cours attribuée à la salle Cinévox pour 5 ans arrive à échéance le 30 juin prochain. Dans sa séance du 12 juin 2008, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une nouvelle Délégation de Service Public.

La commission désignée à cet effet a reçu 5 candidatures. Après examen de leurs garanties professionnelles et financières, les 5 candidats ont été invités à proposer une offre. A l'issue de la consultation, 4 ont effectivement remis une offre.

Ces offres présentaient les principales orientations de programmation et d'animation, les modalités d'exécution du service, ainsi que des propositions budgétaires et tarifaires qui ont permis de mettre en évidence les caractéristiques de chaque projet.

Après analyse, la Commission a considéré qu'il convenait de poursuivre les négociations avec ces quatre candidats dont les projets, au regard de leur contenu culturel et de leurs éléments financiers, sont apparus conformes aux attentes de la Ville. Ces négociations ont fait ressortir la solidité et la qualité de la proposition de Cinévox, société qui exploite actuellement la salle.

C'est le candidat dont l'offre en matière de programmation cinématographique est la plus ambitieuse, assurant de fait le positionnement culturel de la salle. Ce n'est qu'en affirmant clairement ce choix d'un cinéma Art et Essai que cette salle mono écran de 154 places pourra trouver son public, permettant à Cinévox de s'engager sur les 5 ans à venir sur une progression de fréquentation pour atteindre plus de 38.000 entrées en fin de délégation.

C'est également le candidat dont l'offre économique est la plus avantageuse pour la Ville.

Il vous est donc proposé d'approuver le choix de la société Cinévox pour cette délégation.

Quelques nouveautés dans la convention : ils s'engagent sur une programmation d'une semaine thématique par trimestre consacrée à un réalisateur, un acteur ou autre. Ils s'engagent également sur un principe d'organisation de séances avec des animations spécifiques.

Il vous est proposé d'approuver la convention de délégation de service public jointe en annexe et d'autoriser le Maire à la signer.

Mme Sicard, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Celui-ci a mentionné l'importance de faire davantage de publicité de la programmation du cinéma à l'intérieur et à l'extérieur de la ville et a souhaité associer les scolaires. Il a souhaité que des débats après film soient organisés de façon plus systématique, ainsi que des conférences.

Mme Lavarde, rapporteur de la commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est dit très content de cette reconduction et a demandé à ce qu'un effort de communication soit fait pour promouvoir le cinéma Landowski. Le groupe @lternance a demandé que la programmation soit enrichie, notamment avec des projections liées aux expositions du Musée des années 30 ou avec des semaines thématiques, par exemple le cinéma et la justice.

Le groupe Majorité rassemblée a abondé dans le sens de ces deux remarques.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

Je voulais féliciter le Maire adjoint et la commission d'avoir reconduit Cinévox. C'est une organisation, essentiellement une personne, qui fait bien son métier. Cela donne à notre petite salle de cinéma d'art et d'essai une caractéristique particulière avec une bonne programmation. Nous voterons cette délibération avec beaucoup de satisfaction.

Mme Bauche

Il ne faudrait pas que vous le preniez mal, je voudrais dire beaucoup de bien de cette délibération. Ce n'est évidemment pas du tout...

M. Baguet

Vous commencez mal, Mme Bauche, mais continuez ! Vous me cherchez quand même.

Mme Bauche

Non, celui qui a cherché l'autre, là... En tout cas, je voulais en dire beaucoup de bien et je voulais surtout rappeler que ce cinéma a le label Euro Cinéma, ce qui était très difficile à obtenir parce qu'il programme 30 % de films européens non nationaux et parce qu'il a dépassé les 30 000 spectateurs par an. Vraiment, vous avez fait un très bon choix. Je vous remercie pour tout Boulogne.

M. Baguet

C'est la commission spécifique qui l'a fait.

M. Tisseyre

Tout à fait d'accord pour la reconduction. Nous serions intéressés de voir beaucoup plus développés les débats après certains films, comme cela se fait d'ailleurs classiquement dans tout ce qui est cinémas d'art et d'essai.

M. Fusina

L'essentiel a été dit par Christine ! Ce qui est important tout de même, c'est que le choix initial fait par l'ancienne municipalité avait été un bon choix. Il y avait plusieurs candidats et là, c'était tout à fait judicieux de choisir cette société.

Ce qui est important également, c'est d'accroître la publicité autour de la programmation. Il y a plusieurs systèmes, il y a peut-être les panneaux, il faudrait intensifier l'information par les panneaux municipaux, et les thèmes aussi doivent être présentés sur un rythme assez soutenu. Je sais que cela intéresse beaucoup de personnes et cela permettra au cinéma de bien se différencier du Pathé, avec une programmation qui ne sera pas forcément étriquée, très art et essai, mais une programmation diversifiée qui touche un public très large.

M. Baguet

Nous pouvons regretter que le rythme de parution du BBI ne soit pas compatible avec le rythme de présentation des films du cinéma, qui tourne plusieurs fois par semaine. Si nous arrivons à faire des semaines à thème, programmées un mois à l'avance, nous pouvons en faire la publicité dans BBI. C'est une façon de faire connaître le cinéma.

M. Fournier

Déjà merci pour ces compliments que je prends vraiment au premier degré.

Je suis juste étonné que vous ne preniez pas part au vote, car on a bien travaillé sur cette commission.

M. Baguet

Le groupe @lternance ne vote jamais ou très rarement dans les commissions, mais ils n'ont pas dit ce qu'ils allaient faire tout à l'heure.

M. Fournier

Sur la publicité, il y a de l'affichage autour du cinéma Landowski. On publie les programmes dans la presse locale et sur Internet. Egalement dans la presse spécialisée.

Ensuite, nous travaillons à la création d'un journal culturel qui sera trimestriel et qui pourra développer beaucoup plus l'actualité culturelle de la ville. Pour ce qui est des scolaires, il y a déjà pas mal de partenariats, mais on peut essayer d'élargir encore plus.

En tout cas, merci de vos idées qui sont très constructives.

M. Baguet

Je sais que la programmation est présentée dans l'Officiel des Spectacles, Pariscope, Télérama. Mais est-ce dans le Parisien ? De temps en temps, le Parisien a des pages cinéma. Nous pourrions être présents.

La délibération n°18 est adoptée à l'unanimité.

19 - CONVENTION D'ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS AVEC LE CONSEIL REGIONAL - APPROBATION DE L'ACTION PROGRAMMEE

Rapporteur : Mme Rougnon.

Mes chers Collègues,

Une convention a été signée en 2008 avec le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de son dispositif "Politique de la Ville" pour le développement et l'animation sociale des quartiers. Cette convention, conclue pour deux ans, précise les modalités d'attribution de la subvention régionale attribuée à la Ville pour soutenir ses projets "d'animation sociale des quartiers", destinés en particulier à la population de la Zone Urbaine Sensible (ZUS) du Pont-de-Sèvres. Le soutien financier accordé à la Ville pour 2009 s'élève à 7 760€.

La deuxième édition de "Sud en Fête" se déroulera le 21 juin 2009 sur le site du parc des Glacières. Cette manifestation résulte de la fusion en juin 2008, de deux "fêtes de quartier" organisées indépendamment l'une de l'autre, dans le quartier du Pont-de-Sèvres et au square de l'Avre et des Moulineaux. Il est apparu essentiel de dépasser le simple objectif de convivialité attaché aux traditionnelles fêtes de quartier, pour viser l'enjeu plus ambitieux, de "désenclaver" ces quartiers. Choisir un site d'accueil de cette manifestation extérieur aux lieux de vie habituels des participants permet d'ouvrir leurs habitants sur d'autres quartiers et sur la Ville.

Il est proposé au Conseil régional d'apporter son soutien à cette action dont les objectifs s'inscrivent dans le volet animation sociale des quartiers du dispositif régional de la politique de la ville. La Commission permanente du Conseil régional se réunira le 9 juillet prochain pour statuer sur les projets qui lui sont proposés par les collectivités territoriales. Il convient de lui transmettre un dossier de présentation de l'action "Sud en fête", incluant notamment l'approbation de l'assemblée municipale sur ce projet.

Aussi j'ai l'honneur, mes chers collègues, de vous demander d'approuver l'action "Sud en fête" comme s'intégrant dans le programme d'animation sociale des quartiers soutenu par le Conseil régional.

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote. Celui-ci a demandé si la réunion du 9 juillet portait sur l'organisation de la manifestation de cette année ou sur celle de l'année prochaine, et a souhaité que soit mesurée l'atteinte des objectifs, sachant qu'en 2008, si beaucoup de personnes du monde associatif étaient présentes, il y avait peu de personnes des deux quartiers.

Mme Shan

J'ai une petite question. L'an dernier, la volonté de regrouper les deux fêtes habituelles sur un seul lieu avait été faite, si j'ai bien compris, à titre expérimental. Quel est le bilan qui en a été tiré ?

M. Baguet

Le bilan j'imagine a été positif, si nous reconduisons le dispositif. C'est effectivement un projet engagé par la précédente municipalité, qui partait d'une bonne idée. L'année dernière, rappelez-vous, il y a eu un orage vers 17 heures à peu près. Mais avant 17 heures, j'ai souvenir d'avoir croisé beaucoup de mamans avec des poussettes, des gens du quartier.

Mlle Cardetas

Il y avait du monde, mais pas forcément des deux quartiers. C'était des gens de quartiers différents. Ce n'étaient pas les gens du Pont de Sèvres qui venaient aux Glacières, ni les gens du square de l'Avre.

M. Baguet

C'est exact. L'implantation géographique de la fête a peut-être été dissuasive. C'était peut-être un peu trop loin du square de l'Avre. L'idée était de faire une fête entre les deux quartiers. Nous verrons cette année, en espérant qu'il y aura du beau temps en continu.

Nous vous distribuerons un petit document imprimé par le service de la communication où sont annoncées en même temps la Fête de la famille et la Fête de la musique du 20 juin et Sud en Fête le 21. Ce sera vraiment un "week-end en fête", comme précisé sur le petit document. Il faut espérer qu'il y aura du soleil pour tous ceux qui s'investissent dans ces manifestations.

La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité.

20 - VOYAGE POUR LA PAIX 2009 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION FAIR EVENTS.

Rapporteur : Mme Kamatari

Chers collègues, je suis sûre que vous imaginez le trac qui est le mien aujourd'hui, parce que c'est ma première délibération ! Heureusement que je suis avec le docteur Bachetta, qui me prend le pouls !

Pour la troisième année consécutive, l'association Fair Events a organisé à Paris du 27 mai au 3 juin 2009, l'opération "voyage pour la Paix".

Cette association, agréée par le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a été créée en 2006. Elle a pour objet le développement des liens d'amitié et d'échanges entre les peuples et les communautés. Son siège social est situé 1, rue Jeanne d'Arc 92310 Sèvres. Son président est Monsieur Olivier Michel.

L'association a démarré son action par l'organisation d'un premier voyage pour la Paix qui s'est déroulé à Paris du 1er au 8 juin 2007.

Le voyage pour la Paix 2009 a réuni, à Paris, des enfants venant de 10 pays différents : Maroc, Israël, Egypte, Palestine, Burundi, Algérie, Pologne, Liban, Chine et France, sélectionnés après un concours international de dessins "Dessine-moi la Paix", lancé fin 2008.

La remise des prix de ce concours international a eu lieu mardi 2 juin 2009, au Ministère de l'Education nationale, en présence de Monsieur Xavier Darcos, Ministre de l'Education.

Les délégations de ces différents pays, composées de deux enfants et d'un accompagnateur ont été accueillies à l'Hôtel Napoléon (Paris) partenaire depuis l'origine de cette manifestation.

Des enfants scolarisés à l'école élémentaire Billancourt ayant participé au concours international de dessin, l'association Fair Events a pris contact avec la Ville de Boulogne-Billancourt pour que notre commune soit partenaire de cette manifestation.

Boulogne-Billancourt a, dans ce cadre, reçu ces 20 jeunes, leurs accompagnateurs et les 4 enfants boulonnais ayant participé au concours, le jeudi 28 mai 2009.

Après une réception à l'Hôtel de Ville, en présence de Monsieur le Député-Maire, les jeunes ont déjeuné à l'école Billancourt.

L'après-midi, ils ont visité les jardins Albert Kahn, puis l'Eglise Notre Dame de Boulogne.

Cette journée a été clôturée par un goûter dans le parc de Boulogne-Edmond-de-Rothschild.

Ce partenariat consiste, également, à prendre en charge le voyage de 2 enfants et de leur accompagnateur. A ce titre l'association sollicite de la Ville de Boulogne-Billancourt une subvention de fonctionnement de 5 000 €.

Compte tenu du caractère très symbolique de cette action qui vise à renforcer les liens entre des peuples qui ont connu ou connaissent encore la guerre sur leur territoire et de l'engagement d'enfants en faveur de la Paix, je vous propose d'accorder cette subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association Fair Events.

Les crédits nécessaires seront pris sur le budget de la direction de l'Education et de la Jeunesse, par redéploiement de crédits.

Monsieur le Maire pouvez-vous tous me permettre de féliciter notre Député-Maire qui s'est dérangé qui est venu lui-même pour accueillir les enfants.

La deuxième chose que je voudrais dire, Monsieur le Maire, c'est que lorsque nous avons été reçus au ministère par M. Xavier Darcos, notre petite libanaise a fait un discours en disant que, ayant visité le jardin Albert Kahn dans lequel il y avait cet arbre magnifique, le cèdre du Liban, qui poussait à côté d'un cèdre français, elle a dit : "Si ces arbres peuvent pousser l'un à côté de l'autre, pourquoi les hommes ne peuvent ils pas vivre l'un à côté de l'autre ?"

(Applaudissements...)

Mme Sicard, rapporteur de la Commission des Affaires Générales et Sociales

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt déplore le fait que les élus du Conseil municipal n'aient pas été informés ni conviés à cette manifestation.

M. Baguet

Ce n'est pas bien.

Mme Lavarde, rapporteur de la Commission des Finances

La commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. Baguet

Pour une fois..., merci.

Mme Shan

J'atteste de l'engagement d'Esther sur cette délibération depuis que je l'ai vue à vélo à côté de Sonia Rolland et Dominique Sopo de SOS Racisme.

A la lecture de la délibération, je vois que les enfants de l'école Billancourt ont été assez actifs puisqu'ils ont participé à un concours de dessin. Est-ce qu'il y a eu un lien entre les petits dessinateurs et les voyageurs qui sont venus à Boulogne-Billancourt. Est-ce que la Ville de Sèvres a été sollicitée et a aussi accordé une subvention de fonctionnement à cette association ?

Mme Kamatari

Les élèves de la Ville de Sèvres n'ont pas gagné le concours. En revanche, les enfants de l'école de Billancourt qui ont participé à ce concours de la paix ont été nommés par le jury, d'où la participation de l'école de Billancourt, avec la Ville de Boulogne-Billancourt qui était un lien.

La délibération n°20 est adoptée à l'unanimité.

21 - CONFERENCE SUR LA FAMILLE - MODALITE D'INSTALLATION ET DE FONCTIONNEMENT - COMMUNICATION

Rapporteur : M. Bacchetta

En proposant aux Boulonnais l'organisation d'une Conférence locale de la famille, notre Maire a souhaité initier un processus de réflexion sur l'amélioration des services rendus aux familles.

De nombreuses questions doivent encore être réfléchies dans la perspective de faire de notre ville une référence en matière d'accompagnement des familles.

Les thèmes à traiter sont très divers ; les activités pour les enfants et les jeunes, les structures d'accueil de la petite enfance, les activités intergénérationnelles... C'est pourquoi il a été proposé à notre Conseil municipal de ne pas constituer une assemblée unique et permanente, mais d'adapter la composition de chaque Conférence de la Famille au thème qui sera traité.

Ainsi, pour chacun des prochains thèmes un Comité d'organisation sera constitué et ce dernier formulera des propositions d'organisation et une liste de personnes à inviter qui tient compte de la qualité, de l'expérience ou de l'expertise de chacune.

Pour la première Conférence locale de la Famille, le Maire nous a demandé de travailler sur le thème de "la place de l'enfant dans la ville".

Il est évident que l'intervention municipale a des conséquences importantes sur la vie des familles boulognaises par le biais de la prise en charge des enfants, pendant par exemple le temps de cantine, et en dehors des heures de scolarisation (accueil périscolaire) ou par le biais de l'organisation de l'accueil de la petite enfance.

Ce thème nous permettra donc d'examiner les propositions d'amélioration des services rendus aux familles tout en nous attachant à prendre en compte les nouveaux besoins des enfants et de leurs familles.

Le 19 mars, en réponse à une question orale de notre collègue Céline Sicard, j'avais informé notre Conseil de la constitution d'un Comité d'organisation.

Ce comité, réuni le 9 avril, était composé de Mesdames Hélène Berdnikoff - ancienne directrice d'école en charge d'une mission d'étude sur l'organisation de l'aide personnalisée aux enfants, Anne Haas - Présidente de l'association "bibliothèque l'Oiseau Lyre". De nos collègues ; Marie-Anne Bouée, Marie-Hélène Vouette, Catherine Klein, Guy-René Baroli, des Directeurs "Famille et Santé" et "Education - Jeunesse" de l'administration municipale et de moi-même.

Au cours de cette réunion, nous avons ensemble précisé le contenu du thème et arrêté une liste de participants.

La place de l'enfant dans la Ville:

Le comité d'organisation a souhaité distinguer deux réflexions distinctes et successives pour mener un travail précis et concret.

A - Organisation du temps des enfants dans la Ville avec les familles, les écoles, les associations et les services municipaux. Prise en compte du rythme des enfants.

B - Jeunes et adolescents dans la Ville (filles et garçons, collégiens et lycéens). Ce deuxième sujet serait traité dans une phase ultérieure en adaptant la liste des participants à la tranche d'âge concernée.

Participants proposés pour le travail sur le premier sujet :

La volonté de favoriser le travail collectif nous conduit à créer un groupe resserré de 38 personnes pour cette première CLF. (cf. annexe)

A la lecture de notre compte rendu de travail, le Maire m'a demandé que la CLF et l'administration municipale réalisent, préalablement aux débats, un constat complet de la répartition des enfants dans les diverses activités scolaires et municipales pour que chaque membre de la CLF connaisse mieux les réalités de l'organisation de la vie des enfants et des familles dans notre ville.

Maintenant que notre feuille de route est établie, je souhaitais, mes chers Collègues, vous informer que la première Conférence locale de la famille de Boulogne-Billancourt sera officiellement installée par le Maire, le lundi 22 juin à 19h30 dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Je vous remercie de votre attention.

M. Baguet

Je voudrais remercier le comité d'organisation composé de nos élus Mme Bouée, Mme Vouette, Mme Klein et M. Baroli, qui nous ont proposé une formule qui me paraît intéressante. Ce n'est pas le CES, ce n'est pas le Conseil municipal, c'est une formule plus souple qui pourra évoluer en fonction des thèmes abordés.

Beaucoup de thèmes sont à traiter sur le sujet de la famille dans la ville et je pense que c'est une bonne proposition. Nous avons souhaité traiter tout d'abord la place de l'enfant dans la ville.

Y a-t-il des questions ?

Mme Vouette

A propos des thèmes retenus pour la première réflexion, j'avais souhaité que soit ajoutée la sécurité des trajets des enfants, les trajets domicile/école et école/activités, domicile/activités. Cela a été oublié. Je souhaite que l'on n'oublie pas cette thématique.

M. Baguet

Il faut donc dans un premier temps faire un état des lieux. Aujourd'hui, on ne connaît pas précisément les activités des enfants sur la commune. Nous connaissons le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques, dans les écoles privées. Ce qui est intéressant, c'est de savoir où ils vivent dans Boulogne-Billancourt. Le recensement ne permet pas de savoir comment ils s'organisent, quelles activités ils fréquentent : municipales ou associatives. Nous avons déjà tout ce travail de recensement à faire, un état des lieux.

Bien sûr, la sécurité reste très prioritaire. Mais dans le cadre du rythme scolaire, avec le soutien personnalisé aux enfants, les rythmes scolaires ont été un peu perturbés. L'organisation du temps scolaire est un sujet très demandé par les familles. Nous pouvons ajouter la place de l'enfant dans la ville, les points sur la sécurité. Mais je pense que cela pourra être abordé au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Beaucoup de thèmes sont à aborder dans ce cadre de la Conférence locale de la famille.

Mme Vouette

Je voulais préciser que ces aspects trajets/déplacements

des enfants étaient vraiment une composante essentielle des activités et des choix des familles sur ces activités. Pour avoir moi-même 3 enfants, je sais très bien que parfois on est obligé de cibler certaines activités plutôt que d'autres, tout simplement pour des questions d'accompagnement des enfants sur les lieux concernés. Je pense que c'est un aspect qu'il ne faudra pas oublier dans la réflexion.

M. Baguet

C'est un aspect qu'il faudra aborder, qui est important, mais là aussi il faudra avoir des éléments chiffrés qui ne seront pas simples à obtenir. En croisant les informations, nous pourrons peut-être effectivement avoir des informations plus précises.

Mme Shan

Dans le texte, il est annoncé un groupe de 38 personnes et il y a 40 noms dans la liste. Je pense qu'il faudrait mettre 40 dans le texte.

Par ailleurs, compte tenu du temps qui a pu être très court pour certaines associations afin de donner un nom pour leur représentant, elles n'ont pas forcément eu le temps de consulter leur base. Est-ce que, pour celles qui le souhaitent, il est possible qu'elles bénéficient d'une représentation collégiale qui leur permettrait d'envoyer alternativement des membres de leur association en fonction du calendrier. En méconnaissance du calendrier et dans ce délai, cela n'a peut-être pas été très facile pour tous.

M. Baguet

Nous installons tout d'abord la Conférence locale de la Famille. Tout le monde a été prévenu par téléphone et été consulté pour le 22 juin. Ensuite le groupe de travail s'organisera, et se réunira en tant que de besoin. Il faut qu'il y ait un minimum de suivi. Il faut que les participants qui

s'engagent à participer à la commission viennent aux réunions. Si les représentants changent à chaque réunion, il y aura moins de suivi. Ce sont vraiment des désignations à la fois associatives et personnelles. Ce sont les mêmes personnes qui participent aux conférences thématiques, pendant toute la durée des travaux. Si le représentant s'en va parce qu'il quitte l'association, c'est autre chose. Mais qu'il dise : je ne suis pas là, je me fais remplacer un jour par une personne, le lendemain par une autre, et le troisième par encore un autre, cela ne me paraît pas possible.

Nous rappellerons des règles de fonctionnement lors de son installation le 22 juin.

C'était une communication, il n'y a pas de vote.

Notre séance est terminée. Nous nous retrouvons pour Sud en Fête, la Fête de la Famille et la Fête de la Musique, Week-ends en fête. Merci.

La séance est levée à 22 heures 20.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - Co-directeur : Thibault de Sade

Rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00